

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE



Rapport d'activités 2011 - 2012

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Dans un contexte agité, la SPV contribue à la victoire de la LEO	3
Rapport d'activités	9
Engagements spécifiques des membres du Comité cantonal	10
Faïtières et partenaires	13
Loi sur l'enseignement obligatoire	18
Communication	21
Presse	22

Instances internes

Conférence des présidents	25
Groupe de travail intégration	26

Associations professionnelles

AVECIN	28
AVMP	31
Les "5-9"	32
SVASPRYJAD	34
AVEAC	38
AVMD	40
AVEPS	43
AVMES	44
AVESAC	48
AVMM	51

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV	52
Intersyndicale des Prafos	52
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire	53

Rapport du secrétariat général	54
---------------------------------------	-----------

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

2011-2012

Dans un contexte agité, la SPV contribue à la victoire de la LEO

Ce n'était pas gagné !

Pourtant, dès que démarrèrent les débats entre les initiants d'Ecole 2010 et les défenseurs de ce qui allait devenir la LEO, une majorité de citoyens vaudois, sans connaître les détails des textes, a ressenti que ce que proposait l'initiative Ecole 2010 possédait quelque chose de ratatiné, qui ne pouvait convaincre.

Qu'en exacerbant ce que la structure de l'école vaudoise avait de séparatif et d'excluant, les propositions d'Ecole 2010 ne pouvaient que contribuer à renforcer l'échec des élèves que ces propositions étaient pourtant censées sauver de prétendues dérives égalitaristes ou pédagogistes.

Que ses initiants, tournés vers le passé dont ils avaient extrait les plus mauvaises recettes, ne se situaient pas vraiment du côté de la vie.

Dans la « vraie » campagne, à la fin de l'été 2011, qui, somme toute, fut relativement sereine, la SPV s'est tenue à la stratégie qu'elle avait mise en place.

D'abord, depuis plus de 3 ans, par une approche, mise en place par son Comité cantonal, la plus participative possible au sein de ses propres instances, ensuite par un engagement actif dans l'écriture de la LEO, mettant en oeuvre tout ce qu'elle estimait juste et possible pour orienter le futur texte dans le sens de ses positions et de ses valeurs. Puis, devant la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet. Parallèlement, des contacts informels avec les partis politiques et l'association des parents d'élèves, puis un travail concret, d'abord d'élaboration du matériel de campagne, puis sur le terrain, ont permis de forger l'unité de la coordination pour la LEO et, au final, de remporter devant le peuple, la victoire du 4 septembre 2011.

Les heures passées à convaincre la population du canton que faire le choix de la LEO offrait de meilleures perspectives à l'école vaudoise et à la potentielle réussite du plus grand nombre ont également forgé une belle et forte dynamique au sein d'un comité de la SPV renouvelé.

Certes, pas naïve, la SPV sait que le chemin sera encore long pour mettre en oeuvre ce qu'elle estime être une école juste et efficace. La LEO n'est qu'un pas sur la route qui conduira un jour, nous en sommes certains, à voir émerger un système scolaire basé réellement sur la réussite et qui ne classera plus les élèves selon les défauts d'une excellence décrétée par des objectifs impossibles à atteindre par toutes et tous.

Pourtant, aujourd'hui, certaines certitudes sont cassées. Notamment celle qui consiste à estimer que la séparation à l'infini des races, le cloisonnement outrancier des élèves et des classes, basé d'abord sur des origines sociales, est garant de la réussite du système scolaire et des élèves qui l'habitent.

Certes, la LEO continue de séparer, certes la LEO confirme - et c'est une très grande déception pour beaucoup - que le redoublement est considéré par une majorité comme une mesure utile et efficace.

Mais, néanmoins, quelque chose est en train de changer, qui ne peut que conduire à terme à remettre en cause l'ensemble du système.

Des avancées sur le statut

L'édition de la LEO a aussi permis quelques belles avancées statutaires.

Le travail « administratif » important des enseignants de l'école primaire est désormais mieux reconnu par l'inscription légale d'une décharge d'enseignement hebdomadaire.

L'attention particulière aux élèves dits « à besoins particuliers » est également reconnue par le fait que l'effectif de la classe doit en tenir compte.

Ces anciennes revendications de la SPV semblent ainsi en voie d'être satisfaites. La « décharge au primaire » est exigée depuis 1985 !

De plus, la SPV a milité pour que la LEO institue une conférence des maîtres plus responsable et susceptible de participer de manière plus active aux décisions qui orientent la politique de l'établissement scolaire.

Désormais, la conférence des maîtres ne devrait plus passer des heures à débattre de cas d'élèves dont seule une minorité connaît les tenants et les aboutissants. Elle pourra consacrer son énergie aux projets mis en place localement et mieux être impliquée dans les choix liés à l'utilisation des ressources mises à disposition par le canton.

Cette position de la SPV a été acquise par la LEO. Ce n'est pas là la moindre des avancées.

Encore une fois, les instances de la SPV ne sont pas si naïves qu'elles pensent que la démocratie participative au sein des établissements puisse se décréter.

Son émergence et son développement ne peut être que le fait des acteurs. Mais ce que la SPV dit aujourd'hui est que le cadre législatif autorise plus qu'auparavant cette potentielle démocratie. C'est aux collègues, sur le terrain, de s'emparer de cette opportunité et de faire valoir leur droit de regard sur les choix faits par le conseil de direction.

Des directions d'école observées avec une empathie critique

Suite à son intervention dans un établissement scolaire qui a conduit au départ de la personne en charge de la direction, on a pu entendre que ce que la SPV exigeait de l'employeur lui était offert sans réticence aucune.

Singulièrement, dans l'objet qui nous occupe ici, certains ont affirmé que les directrices et directeurs seraient désormais « sur un siège éjectable », à la merci de la moindre respiration de la SPV.

Rien n'est plus faux: D'abord, si ce que la SPV demandait lui était acquis sans réserve, croyons bien que l'école vaudoise et le statut des enseignants auraient une tout autre figure.

Ensuite, la SPV réaffirme ici qu'elle considère que les tâches multiples confiées aux directrices et aux directeurs d'école conduisent à leur demander d'accomplir un métier aussi impossible que celui d'enseignant.

Ce n'est qu'une petite poignée de directions qui pourraient se trouver dans le collimateur de la SPV à la suite de plaintes de collègues.

Mais, pour celles-ci, la SPV sera désormais intraitable. Elle ne contribuera plus, comme elle l'a peut-être trop fait, à mettre la poussière sous le tapis.

Seules les personnes respectueuses méritent d'être respectées. Nous l'avons souvent répété pour les enseignants, cette approche sera désormais la règle pour celles et ceux qui dirigent les établissements scolaires.

Un système qui doit trouver cohérence, sérénité et stabilité

La SPV milite pour une école ouverte et non excluante. C'est pourquoi elle partage les valeurs de celles et ceux qui estiment que l'ensemble des enfants devraient trouver un meilleur accueil dans l'école régulière.

Dans un canton qui place plus que d'autres des centaines d'élèves hors du système, notamment dans des institutions de l'enseignement spécialisé, nous continuerons de défendre ces valeurs.

Dans ce cadre, si la SPV s'est montrée sévère envers la mise en place de ce qui est communément appelé « intégration », c'est qu'elle estime que les conditions de mise en oeuvre de celle-ci sont par trop chaotiques.

D'abord, force est de constater que même si la LEO offre quelques perspectives plus ouvertes, le système scolaire vaudois continue de classer les élèves non en fonction de ce qu'ils y acquièrent, mais selon des critères de défaut d'excellence.

Dès lors, permettre à toutes et tous de s'insérer dans un tel système, notamment aux élèves qui jusqu'ici étaient scolarisés hors de ce système, constitue non seulement un paradoxe, mais pourrait confiner à une forme de mauvais traitement.

Ensuite, les guerres de territoire doivent cesser. Le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) se pose en « défenseur » des élèves porteurs de handicap ou à besoins particuliers, supposant que ceux-ci seraient attaqués par les acteurs de l'école régulière.

Cette approche ne nous paraît guère productive. De cette guerre, rien de bon ne peut sortir.

Et si la SPV a pris le parti de l'école régulière, c'est qu'elle estime que le SESAF manifeste une certaine arrogance à l'égard des enseignants « ordinaires » qui accueillent les élèves à besoins particuliers dans leurs classes.

C'est le sens qu'il faut donner à la politique actuelle de la SPV sur ce champ, notamment à son communiqué du 15 décembre 2011 et à sa demande de moratoire tant qu'un cahier des charges qui affirme ce qui est attendu de l'enseignant ordinaire n'est pas établi et qu'il n'est pas procédé à un arrêt sur image qui permette de comprendre pourquoi tant de réticences émergent face à la politique prônée par le SESAF.

Nous ne saurions tolérer les sous-entendus qui conduiraient à penser que la grandeur d'âme serait du côté du SESAF et la petitesse du côté de l'école régulière. Par ailleurs, nous combattons ceux qui laissent accroire que les positions de la SPV sur ces questions seraient celles de son seul comité.

Dans ce domaine, il y a totale convergence entre les collègues de l'AVMD et de l'AVMES et l'exécutif de la SPV.

De plus en plus d'élèves ne trouvent pas de sens à l'école

Si bon nombre de collègues se trouvent sur les pattes arrière sur la question de l'intégration, c'est que le contexte général est loin d'être favorable.

Il est signalé un nombre apparemment toujours plus important d'élèves incivils, impolis ou violents. Par ailleurs, de plus en plus souvent, naît une alliance malsaine entre ces élèves et leur famille, cette dernière mettant en cause d'abord l'école et les enseignants avant que de s'interroger sur les comportements inadaptés de ses enfants. Cette situation est inquiétante.

Longtemps confinés à l'adolescence, ces comportements de voyous, qui semblent parfois plus relever de la psychiatrie que de la pédagogie, sont désormais le fait de tout-petits.

Remontrances et punitions - et la LEO propose à cet égard un véritable catalogue - ne semblent rien n'y faire.

Si elle est obligatoire, l'école ne peut se contenter d'exclure les déviants, quand bien même ils mettent en péril non seulement la santé des enseignants, mais la réussite scolaire de la majorité.

Alors, que faire ?

Au risque de passer une fois de plus comme de doux rêveurs, nous persistons à croire que le chemin se trouve entre sévérité et empathie.

Sévérité partagée par l'ensemble des acteurs de l'établissement - la direction aux côtés des collègues confrontés à des comportements d'élèves inacceptables, si nécessaire contre les familles -, mais aussi empathie à la compréhension de la situation particulière de l'enfant.

Quel sens cela a-t-il de se battre contre des familles et des élèves pour qu'ils accueillent favorablement le fait de participer de manière positive à un lieu appelé « école » qui doit être celui du savoir et de l'élévation des individus ?

Cette question devra, tôt ou tard, être abordée de front !

« SPV 2015 »

Vers une SPV encore plus active et présente

Une large cohorte de collègues cessant leur activité professionnelle ou se dirigeant prochainement vers la retraite, le nombre d'adhérents à la SPV est un souci constant de ses instances.

Ambitieux, le Comité cantonal ne désire pas se contenter de maintenir à l'étiage de 3000 le nombre de membres de la SPV.

C'est pourquoi il a entamé une réflexion sous l'appellation « SPV 2015 », qui devrait déboucher sur une réorganisation de ses « grandes » associations: AVECIN, AVMP et « Les 5-9 ».

Dans le cadre de la réorganisation des degrés et des cycles de l'école vaudoise, sous Harmos, cette opération a déjà commencé.

Ainsi, en mars 2012, l'AVECIN a accepté le principe d'élargir le champ de son expertise au premier cycle Harmos.

L'AVMP devrait en conséquence être élargie « vers le haut » et recueillir en son sein, les collègues qui oeuvrent dans les années actuelles 5 et 6.

Ensuite, une association spécifique ou des groupes d'experts basés sur les domaines du PER devra pouvoir fédérer les collègues de la SPV qui enseignent dans les années 9, 10 et 11 Harmos.

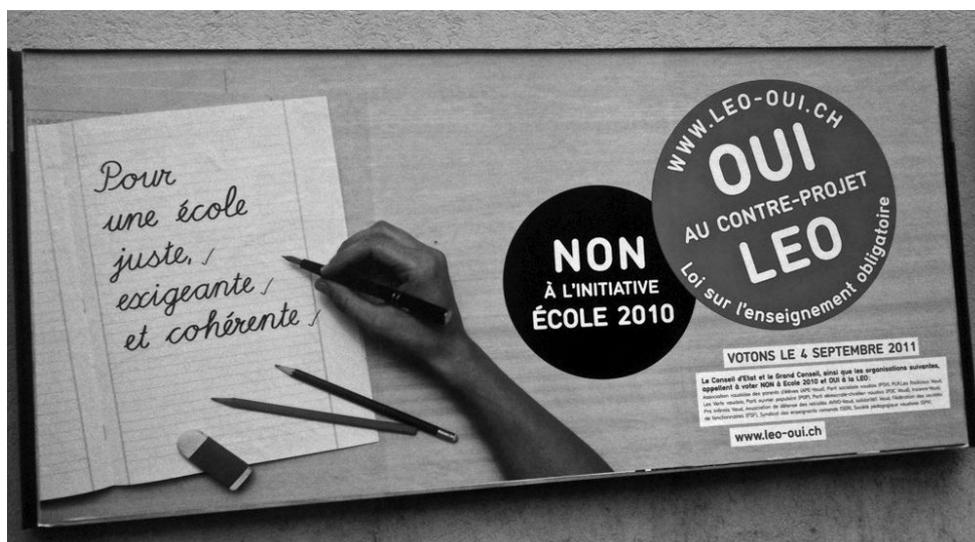
La politique de recrutement sera par ailleurs revisitée, dans le sens, évidemment d'une meilleure efficacité.

Enfin, le Comité cantonal réaffirme l'importance des associations liées à une discipline ou à un champ particulier d'activités.

Le comité de la SPV a besoin de l'expertise de l'AVEPS, de la SVAS-PRYJAD, de l'AVEAC, ainsi que de l'AVESAC, nos collègues des classes d'accueil.

Que l'ensemble de ces associations soient assurées du soutien de l'exécutif de la SPV dans le combat qu'elles mènent quotidiennement pour la promotion de leurs apports au développement des élèves.

Jacques Daniélou
Président de la SPV



Rapport d'activités du Comité cantonal de la SPV juin 2011 - mai 2012

Composé de Mireille Brignoli, Noémie Prod'hom, Gregory Durand, Paolo Naclerio, Jean-Claude Sahli, Fabian Zadory et le Président de la SPV, Jacques Daniélou, le Comité cantonal s'est réuni à 37 reprises à l'ordinaire durant l'exercice écoulé.

Les 5 séances de la fin de l'année scolaire 2010-2011 ont été tenues par le comité dans sa composition d'alors, à savoir Mireille Brignoli, Micheline Rieben, Jean-Marc Nicolet, Jean-Claude Sahli et Jacques Daniélou.

Pour rappel, le Comité cantonal de la SPV tient séance tous les jeudi après-midi, de 13h30 à 18h00.

Ses membres, dans la mesure de leurs disponibilités, ont participé aux Assemblées et manifestations publiques organisées par la FSF et le SER. Statutairement, les membres du Comité cantonal sont membres de l'AD FSF et de l'AD SER.

De plus, les membres du Comité cantonal le sont aussi du Conseil d'administration du Fonds de Secours de la SPV. Ils y prennent des décisions relatives aux aides accordées aux membres, mais aussi en regard de la gestion de l'immeuble des Allinges.

Toujours professionnelles, mais également très conviviales, les séances du comité se terminent de manière régulière par le partage du verre de l'amitié. Ces moments plus détendus permettent d'aborder l'actualité scolaire ou plus personnelle de manière informelle et contribuent à souder l'équipe au-delà du simple engagement associatif ou militant. Comme ont solidifié l'équipe les heures passées dans les gares ou sur les marchés à l'occasion de la campagne pour la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en août 2011.

On trouvera ci-dessous l'essentiel des débats et des dossiers que le Comité cantonal a abordés et traités entre les mois de juin 2011 et de mai 2012.

Engagements spécifiques des membres du Comité cantonal

De manière générale, les retours des membres du Comité cantonal sur les questions et les ressentis des collègues des établissements respectifs qui les emploient permettent à la SPV d'être en prise directe avec les soucis de ce qu'il est communément appelé *le terrain*.

Mireille Brignoli

Mireille est membre du Comité de l'AVECIN. Elle a ainsi assuré le lien entre le Comité cantonal et celui de l'association des maîtresses enfantines dans un contexte (vers une école infantine obligatoire) où la convergence des deux comités se devait d'être la plus sereine possible.

Elle est aussi membre du groupe de référence du CIN à la Direction pédagogique vaudoise.

Très engagée dans la CIIP, via sa commission pédagogique, - où, dans sa composition nouvelle, elle est une des trois délégué-e-s du SER - elle y a notamment présidé la commission de vérification du moyen « Entrée dans l'écrit » et en a rédigé le rapport final.

Le 7 juin 2011, Mireille s'est associée au président de la SPV pour représenter cette dernière à l'AG de l'Apé-Vaud à Epalinges.

Le 9 novembre, elle a participé, comme membre de la Commission pédagogique de la CIIP à la journée RomandTic organisée à la HEP de Fribourg.

En février et mars 2012, Mireille, responsable du groupe « intégration » de la SPV a relancé les travaux de ce dernier, sur mandat du Comité cantonal, dans l'objectif de produire un questionnaire destiné aux membres, dans un contexte de pénibilité exacerbée due à la politique du SESAF et de la DGEO dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre de la Semaine romande des médias, Mireille a été désignée par le Comité cantonal pour faire partie du jury du concours de « unes ».

Noémie Prod'hom

Ouvrant dans ce domaine, Noémie a régulièrement apporté son expertise sur les MATAS.

En décembre 2011, elle a aussi rédigé un article dans L'Éducateur à partir des données du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) sur l'orientation en fin de scolarité obligatoire.

Noémie a aussi participé, en décembre 2011, à l'inauguration du LA-SALE (Laboratoire accrochage scolaire et alliances éducatives) à la HEP Vaud, où elle a par ailleurs présenté la SPV à la filière BP en

avril 2012. De plus, elle a rédigé un courrier de lecteur dans le cadre de la campagne sur la LEO.

Gregory Durand

A relancé, au sein du comité, la question du recrutement et été ainsi, notamment, à l'initiative de l'enquête menée par le secrétariat général à ce propos auprès des membres au printemps 2012.

Il a aussi proposé une refonte du statut salarial des membres du Comité cantonal, accepté par l'exécutif de la SPV.

Son engagement par la FSF comme deuxième secrétaire général dès août 2012 conduit Gregory à prendre une place forte au sein de la politique menée par la SPV et sa faîtière syndicale vaudoise.

Il s'est par ailleurs présenté aux élections au Grand Conseil de mars 2012, en précisant sa qualité de membre du CC SPV.

Enfin, c'est par l'entremise de Gregory que l'astrophysicien Michel Mayor interviendra devant l'AD 2012 de la SPV.

Paolo Naclerio

Par son approche faussement distancée et positivement critique sur le fonctionnement de la SPV ou du SER, Paolo a, à de nombreuses reprises, permis au Comité d'interroger des faits établis et de proposer des remises en cause dynamiques, notamment dans les décisions du Fonds de Secours.

Il a d'autre part à plusieurs reprises témoigné et interrogé sur le rôle des doyens dans les établissements.

Paolo va commencer une formation de médiateur scolaire.

Jean-Claude Sahli

Membre du comité de l'AVEAC, Jean-Claude a assuré la collaboration avec nos collègues de disciplines créatrices, en bonne intelligence, notamment en regard des travaux menés par l'AVEAC dans la promotion et la défense de ces disciplines dans la future grille-horaire (pétition remise à la Cheffe du département par la SPV et l'AVEAC, le 14 juin 2011). Jean-Claude, homme au dynamisme communicatif, et qui n'aime pas les débats oiseux, donne au Comité les coups de fouet nécessaires quand celui-ci tend à « peloter les nuages ».

Fabian Zadory

Dans le contexte de la campagne sur la LEO, Fabian a témoigné dans le quotidien Le Temps de son approche de la maîtrise de classe.

Il a aussi été à la base d'une nouvelle réflexion du Comité cantonal relative aux contraintes administratives, notamment liées à la gestion des comptes et subsides, charge explosive demandées aux enseignants. Fabian est par ailleurs désormais doyen dans son établissement.

Enfin, Fabian a été désigné au sein du groupe CIIP de vérification du mémento de grammaire 9-11 et c'est lui qui a piloté l'organisation de l'AD SPV 2012 à Bonvillars, en lien avec le SG de la SPV.

Jean-Marc Nicolet

Jean-Marc s'est notamment engagé, au sein de l'établissement de Blonay, à ce que les collègues de celui-ci appuient les positions de la SPV, notamment lors de la consultation sur la future grille-horaire.

En mars 2012, le Comité cantonal s'est réjoui de pouvoir saluer l'élection de Jean-Marc au Grand Conseil vaudois.

Comme président de la SPV, *Jacques Daniélou*, a notamment,

En 2011

- représenté la SPV à l'assemblée annuelle de la SPFF (Société pédagogique francophone fribourgeoise), le 16 septembre;
- représenté la SPV, le 6 octobre, à l'assemblée annuelle du personnel enseignant de Renens, comme il l'a aussi fait le 24 novembre à l'assemblée des enseignants de La Sarraz;
- répondu favorablement à l'invitation à la fête d'installation du président du Grand Conseil à Froideville, le 11 octobre;
- participé, le 12 octobre, aux assemblées générales de l'AVMD et de l'AVMES et, le 5 novembre, à celle de l'AVEPS, en compagnie du SG de la SPV;
- participé le 12 novembre, à une table ronde sur l'homophobie organisée à Lausanne;
- été audité en septembre et octobre par, respectivement, un étudiant en master en enseignement spécialisé et une étudiante de la FAPSE;
- représenté la SPV, le 17 novembre, à la remise des diplômes de la HEP-Vaud;
- débattu, en décembre, avec les responsables RH et de la DP de la DGEO, relativement aux formations prévues pour l'allemand et l'anglais et s'est montré sévère envers le projet proposé;

En 2012

- assisté, le 15 février, au forum organisé par le DFJC sur la « Gestion de la diversité »;
- rencontré, le 5 mars, Rebecca Ruiz, responsable au sein de la DP d'une enquête sur la gestion des incivilités et des violences dans les établissements scolaires vaudois;
- participé le 20 mars, à Tramelan, en compagnie du SG de la SPV, à la journée syndicale du SEJB;
- participé, le 28 mars à l'AG de l'AVECIN, le 4 avril à l'AG de la SVASPRYJAD, le 1er mai à l'AG de l'AVEAC, le 8 mai à l'AG de l'AVMP et le 9 mai à l'AG de l'AVESAC;

- assisté, le 24 mai, au « Forum des 100 » organisé par le magazine L'Hebdo et, le 25 mai, à la journée de réflexion sur l'évaluation mise sur pied par l'UNIL à l'occasion notamment du départ d'Alex Blanchet de la direction de l'URSP;
- assisté aux conférences de presse du DFJC pour L'Educateur et assuré la partie vaudoise du contenu rédactionnel de ce magazine, auquel il contribue par ailleurs par une rubrique régulière intitulée: « Pêché à la téléche ».

Faïtières et partenaires



www.fsf-vd.ch

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Le président de la SPV représente cette dernière au sein du Comité central de la FSF.

Cette instance s'est réunie 9 fois durant l'exercice et a, en particulier, traité des points suivants : Pétition et mobilisation pour la mise en place de la commission de réexamen DECFO et des primes d'ancienneté; ligne de conduite de la FSF sur les sujets de votation; présentation de la FSF dans divers organes; budget et comptes...

D'autre part, le Comité central a pris les décisions formelles suivantes: désignation d'un membre remplaçant au sein du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV); suivi de la pétition au Grand Conseil vaudois concernant les primes d'ancienneté et la commission de réexamen (réception de la FSF par la commission des pétitions du Grand Conseil en juin 2011); nomination de délégués et suppléants à l'Assemblée des délégués de la CPEV; mise en place d'un groupe de travail institutionnel FSF et d'un groupe de travail relatif à la CPEV dans la perspective des négociations à venir à ce propos.

La décision de Béatrice Métraux, présidente de la FSF, de se présenter à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat de décembre 2011 l'a conduite à se mettre en réserve de la Fédération jusqu'à son adoubement par le peuple. Dès qu'élue, elle a démissionné de son poste. On connaît la suite et la confirmation des urnes, le 1er avril 2012, selon laquelle Béatrice Métraux avait bien sa place au gouvernement vaudois, celui-ci basculant par ailleurs historiquement à « gauche » ...! Jusqu'à l'élection du président de la SPV à la tête de la FSF, celle-ci étant intervenue le 23 mai 2012, la Fédération a été placée sous la responsabilité de Brigitte Chambaz, vice-présidente, et de Cyrille Perret, secrétaire général.

Enfin, la contribution des associations à la FSF a passé désormais de 30.- francs à 34.- francs annuels. Ce qui autorise l'engagement d'un second secrétaire général à 50%.

Gregory Durand, candidat de la SPV, a été engagé par le Comité central.

C'est ainsi une équipe renouvelée et solide qui se trouvera à la tête de la FSF dès août prochain.

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

www.le-ser.ch

Syndicat des enseignants romands (SER)

Le président de la SPV est, selon les statuts du SER, membre du Comité de ce dernier, le CoSER.

Il représente par ailleurs le SER au sein de trois instances de la CIIP: la COMETE (médiat et tic), de la COMEVAL (moyens d'enseignement) et de la COPAR (parents-enseignants-directeurs d'établissement)

Mireille Brignoli est suppléante du président de la SPV au sein du CoSER. Elle représente également le SER au sein de la Commission pédagogique de la CIIP et participe aux travaux de la Commission pédagogique du SER.

Il convient en premier lieu de saluer l'engagement du SER auprès de la SPV dans la campagne pour la LEO d'août 2011. Son appui financier et moral fut déterminant.

Durant l'exercice 2011-2012, le SER a pu boucler la remise de la pétition romande initiée par ses soins pour faire savoir aux autorités scolaires romandes que les thèses de l'UDC sur l'école ne pouvaient avoir son aval. Les 1480 signatures récoltées dans ce cadre par la SPV ont été remises à Mme Anne-Catherine Lyon le 9 décembre 2011 par le Comité cantonal.

Le 2 septembre 2011, à Berne sous les ors de l'Hôtel Bellevue, c'est un Comité cantonal quasi in corpore qui a participé à la première journée suisse de l'Education - organisée conjointement par le SER et LCH, la faîtière suisse alémanique des enseignants - et a pu y débattre avec des élus cantonaux et fédéraux.

Le 21 septembre 2011, à Blonay - sous un soleil éclatant et grâce à une organisation magistrale de Jean-Marc Nicolet, 20 collègues issus de l'AD SPV se sont associés au travail du Comité cantonal sur le « Livre blanc » publié par le Comité central du SER « Pour un humanisme scolaire », permettant ainsi à la SPV de documenter ses remarques sur cette importante publication.

Le 23 novembre 2011, plusieurs membres du Comité cantonal de la SPV ont participé à la Journée de l'enseignement spécialisé, organisée

par la commission du SER y relative et consacrée aux apports des neurosciences.

Enfin, durant cet exercice le SER a revisité et modernisé son Code de déontologie, modifications adoptées par l'AD SER du 3 décembre de Colombier.

Cette AD, conjointe avec le 42ème Congrès a, comme ce dernier, laissé pantois les membres du Comité cantonal. Notamment par sa très très faible fréquentation !

Ne voulant pas demeurer sur des non-dits, inquiet et ne désirant pas rester passif, dans un contexte où, plus que jamais, le Syndicat des enseignants romands se doit d'être fort, en particulier en regard du pilotage intercantonal de l'école, le Comité de la SPV a alors interpellé le Comité du SER (CoSER), dans un courrier, il est vrai sévère, le 15 décembre 2011.

Il y précisait que la question des orientations et des missions méritait d'être débattue sérieusement et qu'il questionnerait l'Assemblée des délégués de la SPV du 6 juin à ce propos. Il posait que l'appartenance de la SPV au SER était potentiellement en péril.

S'en est suivie une riche rencontre entre les deux comités, le 10 février 2012, basée en particulier sur un document complémentaire produit par le Comité de la SPV. Dans celui-ci, l'exécutif de la SPV exprimait notamment la volonté de voir le SER recentrer ses missions sur la Romandie.

A la suite de cette rencontre, le Comité de la SPV demandait formellement que le CoSER évalue et présente à l'AD d'automne 2012 quel devait être désormais le coeur de sa mission - dans la mesure où l'école romande a peut-être atteint son maximum possible d'harmonisation par l'édiction d'un plan d'études commun. Il exigeait aussi une analyse qui puisse mettre en lumière les apports des appartenances internationales du SER. Il demandait quel avenir le SER entendait donner à son Congrès, ainsi que la manière dont il estimait pertinent d'articuler et de financer les diverses manifestations qu'il met en place ou auxquelles il participe. Enfin, le Comité de la SPV interrogeait sur les appuis que pourrait fournir le SER aux associations cantonales dans leur politique de recrutement, celle-ci étant tout bénéfice pour le SER...

En conclusion, le Comité cantonal de la SPV demandait au CoSER de confirmer son entrée en matière sur le contenu de son interpellation; d'informer à ce propos l'AD du SER de printemps 2012, de présenter devant l'AD SER de l'automne 2012, selon les orientations retenues, des propositions qui tiennent compte des enjeux financiers.

Le Comité cantonal de la SPV confirmait pour conclure qu'il tiendrait informée son Assemblée des délégués du 6 juin de sa démarche.

L'interpellation de la SPV a été présentée à l'AD du SER du 28 avril dernier par le CoSER.

Il serait faux de retenir que la démarche de la SPV a été reçue dans la sérénité, certains délégués alléguant même que celle-ci frôlerait la félonie. Chantage et ultimatum a-t-on encore entendu. Mise en danger de l'existence du SER en cas de retrait de la SPV... Les délégués, paradoxalement, relevant alors l'importance des exigences de la SPV.

Au final, l'assemblée a pourtant pris acte du fait que la CoSER reconnaissait l'importance de la demande et que des réponses seraient apportées par la faîtière romande dans son AD d'automne 2012.

Par le regroupement de 10' 000 adhérents, qui le place en seul réel interlocuteur enseignant de la CIIP; par ses échanges indispensables entre les exécutifs des associations romandes d'enseignants et par le bon esprit de ces échanges; par ses contacts avec nos collègues suisses alémaniques; par la qualité du magazine L'Éducateur; par la publication de son code de déontologie et sa défense de la profession et du professionnalisme, le SER possède des atouts indubitables.

Selon le Comité cantonal de la SPV, il doit mieux le - et se - montrer, mieux se vendre. Mieux savoir aussi « pousser des coups de gueule » quand cela s'avère nécessaire, comme y oblige son appellation - pas toujours contrôlée - de syndicat.

Si la défense de la profession et la solidarité n'ont pas de prix, elles ont un coût important. Au risque de passer pour économistes libéraux et agités, les membres du Comité de la SPV estiment juste qu'à ce coût corresponde un retour sur investissement plus pertinent.

La démarche du Comité cantonal nous semble avoir déjà porté quelques fruits. Ainsi, c'est un programme de législature du CoSER plus précis et affirmé qui a pu être adopté par l'AD du SER du 28 avril 2012.



www.ape-vaud.ch

Association des parents d'élèves (Apé-Vaud)

Le 7 juin 2011, le président de la SPV et Mireille Brignoli étaient présents à l'AG de l'Apé-Vaud qui, à la majorité, a décidé de soutenir la LEO.

Dans ce cadre, et quasiment dès le lendemain, la SPV et l'Apé-Vaud ont uni leurs forces pour faire gagner la LEO contre Ecole 2010 (voir plus bas).

Etonnamment, alors que la victoire dans les urnes aurait dû encore plus rapprocher les deux associations, un temps de latence s'est fait jour, puisqu'aucune séance commune formelle entre les deux comités n'a eu lieu depuis le 4 septembre 2011.

Un changement intervenu au secrétariat général de l'Apé oblige notamment à une nouvelle rencontre officielle entre la SPV et l'Apé.

Il est grand temps de reprendre langue, certaines positions de l'association des parents d'élèves semblant incompréhensibles. Comme celle qui consiste à proposer que le Conseil d'établissement puisse carrément posséder autorité de police pour s'assurer que les enseignants mettent bien en oeuvre le Plan d'études romand... !



ADESOV (Association des directeurs d'établissements scolaires officiels vaudois)

Après quelques mois vides de contact entre l'ADESOV et la SPV, celui-ci a été rétabli, d'abord entre leurs présidents respectifs, à mi-décembre 2011.

Puis, le 29 mars 2012, une séance commune a permis aux deux comités de débattre des sujets d'actualité et des préoccupations respectives de la SPV et de l'ADESOV.

Ce sont notamment la mise en oeuvre de la LEO (passage du Cycle de transition au primaire, déclinaison possible de la période de décharge au primaire...), les questions liées à la future Loi sur la pédagogie spécialisée (responsabilités nouvelles des directions, « moratoire » demandé par la SPV...) et des échanges autour des éléments relatifs à la future Loi sur le personnel enseignant et au cahier des charges qui ont occupé les 3 heures d'échanges entre les comités.

De plus, ont été explorées des pistes pour une approche concertée entre la SPV et l'ADESOV quand apparaissent des difficultés entre une direction et son corps enseignant.

Question qui sera sans doute reprise lors d'une prochaine rencontre ou « testée » si apparaît un conflit naissant ou latent dans un établissement scolaire.



www.hepl.ch

HEP-Vaud

Le 24 novembre 2011, une séance a été tenue entre le Comité cantonal et la direction de la HEP-Vaud.

Y ont été débattus l'avenir des relations entre la HEP et la SPV et surtout la manière de les améliorer, les offres de formation proposées par la HEP dans le cadre de l'introduction du PER et ce que l'institut de formation entendait devoir et pouvoir mettre en place pour rendre crédible un véritable enseignement de l'allemand et de l'anglais au primaire...

De plus l'enquête menée en mars 2011 auprès des prafos a été évoquée, la HEP partageant à ce que l'on en a compris les préoccupations de la SPV sur la qualité de la formation en établissement.

Enfin, lors de cette rencontre, a été acquis le principe qu'une tradition devrait pouvoir être rétablie: celle qui consiste à décerner aux étudiants en fin d'étude un prix de pédagogie offert par la SPV.

Le 7 mars et le 25 avril 2012, le comité de la SPV et le secrétaire général sont intervenus devant les étudiants en fin de formation. Respectivement devant les filières secondaire I et II d'une part et, d'autre part, devant la filière généraliste préscolaire et primaire.

Ils y ont, avec SUD et SSP, présenté leur culture, valeurs et organisation et apporté quelques éclairages sur les contrats ou les relations hiérarchiques professionnelles.

Enfin, le 29 mars 2012, le président et le secrétaire général de la SPV ont assisté à la présentation du plan d'études « rénové » de la filière préscolaire et primaire, ce plan rénové entrant en vigueur août 2012 et devenant pérenne en 2013.

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Après que l'AD SPV de mai 2011 eut apporté son soutien militant au texte de la future Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dans la perspective de la votation populaire du 4 septembre, l'AD de la FSF a aussi appuyé la LEO et refusé l'initiative dite « Ecole 2010 », deux semaines plus tard, suivant ainsi l'argumentation de la SPV.

Dès le mois de juin, comme il s'y était engagé et ainsi qu'il était mandaté par l'AD de mai, le Comité cantonal de la SPV et le Secrétaire général ont établi des contacts avec les partis politiques et les associations, dans le but de créer une coalition pour promouvoir le texte de la LEO auprès du public.

La coordination pour la LEO, regroupant en son coeur l'Apé-Vaud, la SPV (et le SER), les Verts, le parti socialiste, les radicaux et le PDC - les Libéraux s'en étant allés plus tard voguer près d'un autre rivage - a trouvé avec l'entreprise de communication Plates-bandes et les graphistes de Fulguro une forme de communication dynamique et positive.

Ce travail, conduit lors de près de dix séances, a permis de produire une ligne graphique commune à une affiche de la coalition, aux tracts des partis et à un tract « tous ménages » produit par l'Apé-Vaud et la SPV, ces deux associations oeuvrant de concert.

Le 30 juin, au lendemain du désistement du parti libéral, la coordination a tenu une conférence de presse qui regroupait les drapeaux des associations et des partis « pro-LEO ».

Par ailleurs, un numéro spécial de la publication Majuscules avait été envoyé aux membres de la SPV dès fin juin, ainsi que trois courriers personnalisés adressés respectivement aux enseignants du primaire, à ceux du secondaire et aux collègues enseignant des disciplines particulières.

Dans les trois semaines qui précédaient le vote du 4 septembre, sur le terrain, les collègues militants et les membres du comité ont alors engagé le maximum de temps et d'énergie. Le départ de ce rush final démarrant le 18 août 2011 par une conférence de presse commune, tenue par l'Apé-Vaud et la SPV.

Stands sur les marchés (souvent avec l'Apé-Vaud), tractage devant les gares ou encore annonces dans un grand quotidien de la place... L'énergie des militants ne faisant pas tout, il est à relever qu'avec un montage financier à près de 6 chiffres, la SPV et ses associations ont apporté une part majoritaire du budget total de la campagne.

Au final la LEO l'a emporté devant le peuple à plus de 52% de oui, l'initiative Ecole 2010 ne recueillant qu'un peu plus de 45% des suffrages.

Aujourd'hui, plus de 9 mois après le vote populaire, le règlement de la LEO a été soumis à consultation.

A l'interne de la SPV, le Comité cantonal y a consacré trois séances de travail. Il a, de plus, recueilli les avis de la conférence des présidents et insisté pour que ne soient dévoyés ni les articles de la loi, ni son esprit, ni les engagements pris, par exemple sur la période de décharge administrative ou sur les effectifs des classes en cas d'intégration d'élèves à besoin particuliers.

La LEO doit donc entrer en vigueur en août 2013, date à laquelle devrait démarrer la première volée de 9ème Harmos à deux voies...

Le Comité cantonal sait qu'une loi seule ne saurait changer les esprits et que la LEO reste en de nombreux points très éloignée de l'école proposée par la SPV à travers ses « 26 mesures pour une école de la réussite ».

Il n'empêche, le Comité cantonal est fier de pouvoir inscrire dans le présent rapport d'activités que la SPV a été un des artisans principaux du succès de la LEO. Ce n'est pas la SPV qui a fait gagner la LEO, mais ce dont nous sommes sûrs est que si la SPV s'y était opposée, alors la nouvelle loi courait à un échec assuré.

Loi sur la pédagogie spécialisée et « intégration »

En mars 2011, le Comité cantonal de la SPV avait sévèrement critiqué l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS).

Depuis, le nombre de témoignages, coups de gueule ou appels à l'aide n'a cessé de grandir: Dans un contexte où de plus en plus d'élèves « ordinaires » sont de plus en plus difficiles à gérer, la pénibilité surajoutée due à l'attention particulière à apporter aux élèves « à besoins particuliers » conduit de nombreux collègues à l'épuisement professionnel.

Aussi quand le 15 décembre 2011, le DFJC présentait à la presse les résultats de la consultation conduite sur l'avant-projet de LPS sans y convier les répondants à cette consultation et que, par ailleurs, une carte de vœux goguenarde venue du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) circulait par courriels, le Comité cantonal a estimé qu'il était nécessaire d'encore une fois alerter sur la situation.

Il l'a fait sous la forme d'un communiqué de presse. Et celui-ci a été bien repris, déclenchant l'ire des dirigeants du SESAF, ceux-ci renvoyant encore une fois la SPV à sa niche.

La Cheffe du DFJC a été alors nantie de la revendication de la SPV: Moratoire jusqu'à l'édition d'un cahier des charges qui permette de « borner » ce qui est attendu des enseignants « ordinaires » dans ce domaine et lancement d'une enquête sur la manière dont était gérée la politique dite d' «intégration » mise en place avant même que la Loi n'en fixe le cadre.

Dans ce contexte très tendu, une séance de conciliation a réuni le 23 janvier 2012, le Chef du SESAF, la Cheffe du DFJC et le président de la SPV. Sans grand succès, chacun campant sur ses positions.

Le 31 janvier 2012, six semaines après qu'elles le furent à la presse, les grandes lignes de la future Loi sur la pédagogie spécialisée étaient communiquées aux acteurs. Et c'est dans ce cadre que Mme Anne-Catherine Lyon annonçait publiquement - encore une fois ! - que des avancées devaient voir le jour sur le cahier des charges et qu'une enquête serait initiée sur la manière dont sont gérés les actuels 836 élèves « intégrés » dans l'école régulière.

La SPV a donc été en partie entendue.

Elle a même été consultée sur les questionnaires - adressés tant aux enseignants titulaires de classe, les enseignants spécialisés, les parents, les spécialistes des PPLS et les directions d'école - susceptibles de fonder une analyse de l'accueil des élèves cités plus haut.

Il va sans dire que le Comité de la SPV reste très attentif à cette question.

Il tient sous la main son propre questionnaire, concocté par le groupe « intégration » de la SPV et le fera parvenir aux membres de la SPV dès que la meilleure opportunité apparaîtra.

Communication

Mois	Totaux
	Visites
Mai 2012	4803
Avr 2012	17966
Mar 2012	20659
Fev 2012	21780
Jan 2012	16411
Dec 2011	15773
Nov 2011	19433
Oct 2011	15810
Sep 2011	18255
Aou 2011	14527
Juil 2011	13777
Juin 2011	19280
Totaux	198474

Site internet et courriels

Le site internet reste un élément central de la politique de communication de la SPV. Sa fréquentation, depuis le dernier rapport d'activité, a augmenté de 47%, avec environ 200'000 visites en une année.

La SPV a également animé la campagne sur la LEO par le site *Ecole durable* dédié au débat scolaire. Ce dernier a été visité environ 50'000 fois.

Depuis le mois de mai 2011, des informations par courriel ont été envoyées aux membres de la SPV (8), de l'AVEAC (5), de l'AVECIN (4), de l'AVMP (3) et des « 5-9 » (1).

Majuscules

No 83, juin 2011

« Le 4 septembre, les membres de la SPV disent Oui à la LEO »

No 84, octobre 2011

Bientôt le 3 décembre (Congrès du SER) et obligation de partir à la retraite

No 85, novembre 2011

Election complémentaire au Conseil d'Etat (questions aux candidats) et assurances maladie

No 86, février 2012

Retour sur échanges CC SPV-DFJC du 9 décembre 2011

Affichettes

Novembre 2011

Affichettes SER : Semaine romande de la lecture et 9ème Journée de l'enseignement spécialisé, affichette SPV: «Après le 4 septembre...», affichette SER: 42ème Congrès.

Presse

2011

Le Temps, 1er juin

Le président sur la votation genevoise relative au retour des primaires à l'école le mercredi matin.

TSR, 7 juin

Yves Froidevaux et J.-A. Haury sur la prochaine votation de la LEO

24 Heures, 18 juin

Le président sur la question de l'éducation sexuelle à l'école, mise en cause en Suisse alémanique

Prismes (HEP Vaud), juin 2011

Le président signe un article intitulé « l'enseignant est un guerrier »

Le Courrier, 24 juin

Relève l'intervention du président de la SPV lors du Congrès du PSV relatif à la LEO

24 Heures, 24 juin

Le président sur les consignes données par le Chancelier aux écoles dans le cadre de la votation sur la LEO

20 minutes, 27 juin

Le président sur les « cahiers de vacances »

24 Heures, le Courrier, 1er juillet

Le président à propos de la conférence de presse de la coordination LEO interpartis et associations

RSR, 5 juillet

Le président débat sur Harmos

Tous médias

Dans le cadre de la campagne LEO, la SPV est apparue plus de 30 fois dans les différents médias vaudois ou romands...

RSR, 28 août

Le président sur la classification potentielle des établissements de l'enseignement obligatoire

Le Temps, 17 septembre
Fabian Zadory sur la maîtrise de classe

24 Heures, 5 octobre
Le président sur la mise en oeuvre de la LEO

24 Heures, Lausanne FM, Le Courrier, 16 décembre
reprennent les doléances de la SPV, en regard des conditions de l'intégration dans les classes ordinaires des élèves qui dépendent du SESAF

2012

RSR, 1er février
Le président en débat avec Eric Stauffer (MCG) sur la proposition genevoise de rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans

24 Heures, 10 février
Le SG de la SPV a propos des relations entre l'OPES et le SPEV

24 Heures, 13 février
Le président sur le bilan de législature de la Cheffe du DFJC

Le Matin Dimanche, 19 février
Le président à propos de la publication d'un ouvrage sur le bavardage à l'école

Points forts (PSV), mars
« Emmenez vos enfants dans les bois », article du président

24 Heures, 5 avril
Seule la SPV est interrogée à propos du règlement de la LEO et de l'arrêté d'application de la Loi

RSR, 3 mai
Jean-Claude Sahli, à propos de l'exposition forum de l'AVEAC à l'Hôtel de ville de Lausanne

Deux choses encore...

De plus, et en particulier, le Comité cantonal a tenu, le 9 décembre 2011, une rencontre d'une matinée avec la Cheffe du Département et ses services dans une ambiance contrastée.

Y ont notamment été abordées la question des liens entre les moyens d'enseignement et le PER, celle de la formation à acquérir pour les généralistes désireux d'enseigner l'anglais et l'allemand et la manière de mettre en place l'accueil dans les classes régulières des élèves à besoins particuliers.

Le combat de la SVASPRYJAD et de l'AVEPS pour la reconnaissance salariale respective des enseignantes de rythmique et des collègues de l'éducation physique porteurs d'anciens titres a aussi été porté devant Mme Anne-Catherine Lyon.

Enfin, le 23 février 2012, dans une ambiance très tendue, le Comité a débattu avec Mme Françoise Bossuat, Directrice financière à la DGEO, des difficultés liées à ce qui est demandé aux enseignants vaudois en terme de gestion des subsides et des comptes. Au menu: Différences de gestion entre établissements, complexification et hypercontrôle.

Cette séance a permis des clarifications, mais, pour le Comité cantonal, ces questions demeurent.

Il mettra tout en oeuvre afin les collègues soient soulagés dans ce domaine.



Mai 2012

Comité cantonal de la SPV

Yves Froidevaux (SG), Mireille Brignoli, Noémie Prod'hom, Jacques Daniélou, Jean-Claude Sahli, Fabian Zadory, Gregory Durand, Paolo Naclerio

Instances internes

Conférence des présidents



**Bernard
Grandjean**
*Président de la
Conférence des
présidents*

Vie et fonctionnement de la Conférence des présidents

C'est à 6 reprises que nous nous sommes rencontrés depuis notre dernière AD de Nyon.

La Conférence des présidents compte 9 représentants ou présidents d'associations professionnelles, depuis la fusion des deux associations d'activités créatrices en l'AVEAC.

Et cette année, nous avons accueilli René-Luc Thévoz, répondant de l'AVESAC.

Exercice ô combien funambulesque de permettre à chaque représentant des associations professionnelles de la SPV de prendre la parole dans un temps donné !

La Conférence des présidents est un organe indispensable au bon fonctionnement de notre syndicat, jouant parfaitement son rôle de courroie de transmission entre les têtes pensantes du Comité cantonal et la réalité du terrain.

Les président-e-s des associations remercient très sincèrement Jacques Daniélou pour son engagement à leur service ainsi qu'Yves Froidevaux pour son remarquable travail de secrétaire général.

Loi sur l'enseignement (LEO)

Implication massive des membres de la Conférence des présidents pour mobiliser tous les membres SPV et toucher un large public : conférence de presse, rédaction d'une réponse très aboutie à la consultation de l'avant-projet, ainsi que trois prises de position musclées de l'AVESAC, AVMES et AVMD en complément de réponse.

Plusieurs représentant-e-s d'associations ont participé avec dynamisme et conviction aux diverses manifestations qui ont encadré la campagne politique.

La Conférence des présidents a tout récemment travaillé à l'étude du règlement d'application (RLEO), elle a appris avec satisfaction qu'un projet de cahier des charges de l'enseignant serait en cours de rédaction.

Vers une SPV 2015

Les divers projets qui occupent le Comité cantonal ont été évoqués en conférence, retenons par exemple la réflexion sur l'avenir des associations « sectorielles », la question du recrutement de membres, ainsi

que le souhait que plus d'enseignants du secondaire I rejoignent les rangs de la SPV.

Relations SPV-SER

La Conférence des présidents a suivi l'évolution des relations entre la SPV et le SER. Elle reste attentive au mode de fonctionnement du SER et soutient le Comité cantonal dans ses demandes.

Mise en place du PER

Les présentations officielles ont été suivies de près par nos membres. Nous relevons plusieurs inadéquations entre plan d'études et nouveaux moyens d'enseignement.

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

Le moratoire exigé par la SPV, qui devrait permettre une étude approfondie de l'état actuel de l'accueil des élèves à besoins particuliers dans l'école régulière, a été largement soutenu par la Conférence. Cette prise de position formelle ainsi que les échos parus dans la presse ont sensiblement tendu les relations entre le SESAF et la SPV.

Violence et gestion de classe

Les président-e-s sont vivement préoccupés par les difficultés actuelles de gestion de classes et d'élèves « difficiles ». Ce thème sera travaillé et des pistes devront être élaborées.

Groupe de travail intégration



Mireille Brignoli
*Présidente du GT
intégration*

Réactivé en ce début d'année par le Comité cantonal, le groupe de travail intégration a oeuvré à l'élaboration d'un questionnaire pour les collègues.

Les discussions riches ont démontré le besoin de documenter d'une manière plus précise les sentiments contrastés de nos collègues face aux réalités de l'intégration.

Normalement composé d'au moins un représentant de chaque association de la SPV, le groupe de travail s'est réuni deux fois cette année.

Quelques pistes pour l'année prochaine:

- Analyser les résultats du questionnaire SPV ;
- Mieux définir les rôles de l'enseignant "SPS", de l'enseignant "renfort pédagogique";
- Maintenir et favoriser l'échange entre nos différentes associations;
- Poursuivre la réflexion générale de la SPV autour de l'intégration, de

la pédagogie compensatoire et spécialisée.

Membres du GT intégration:

Mireille Brignoli (présidente / CC SPV)

René-Luc Thévoz (AVESAC)

Anne-Claire Chaubert (AVECIN)

Lucy Escobar (AVMES)

Anne Meyer (AVMES)

Marie Thérèse Ramoni (AVMD)

Françoise Pochon (AVEAC)

Camille Reithaar (SVASPRYJAD)

Alice Conod (AVMP)



Campagne LEO



*Au soir de l'acceptation
de la LEO par le peuple*

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle initial



*Anne-Claire
Chaubert
Présidente*

Campagne pour la LEO

Le début de l'année 2011 a été consacré, en grande partie, à la votation populaire sur la LEO. L'AVECin a participé au financement de la campagne que la SPV a menée, à hauteur de 3000.-. Le comité tient à remercier toutes les personnes qui se sont engagées, dans leur établissement ou dans les rues du canton, pour soutenir la LEO !

Le règlement d'application est en cours d'élaboration. Le comité de l'AVECin a travaillé à une série de propositions sur les articles en lien avec notre cycle (horaires, évaluation et communication avec les parents, rôle de la conférence des maîtres, âge d'entrée à l'école, effectif des classes, etc.).

« Pour une évaluation et une communication adaptées au début de la scolarité »

Parallèlement à la rédaction du Règlement d'application de la LEO, un nouveau Cadre général de l'évaluation est en préparation.

Lors de leur Assemblée générale du 28 mars 2012, les 92 membres de l'AVECin présents ont approuvé, à l'unanimité, une résolution demandant que l'évaluation et sa communication soient adaptées à l'âge des élèves et à leurs compétences.

Parce que les enfants ont besoin de temps pour assimiler leur « métier d'élèves ». Parce que les acquis, à ce moment de la scolarité, dépendent fortement des stades de développement de l'enfant. Parce qu'il ne paraît pas judicieux que des commentaires écrits figurent dans un document officiel qui figerait une situation fortement évolutive, l'AVECin s'oppose à l'instauration d'un système d'évaluation par trop formalisé.

Notre association demande que l'évaluation à l'école enfantine demeure formative et que la communication à propos de la progression des élèves se fasse essentiellement sous forme d'entretiens avec les parents, pour inscrire le travail en cours dans un processus et non dans un jugement définitivement inscrit.

Signalons encore que la SVASPRYJAD, lors de son Assemblée générale du 4 avril 2012, a soutenu cette résolution, à l'unanimité également.

Statut des enseignant-es Cin

Des rencontres ont été organisées ce printemps entre la SPV, l'AVECin, la Directrice des ressources humaines de la DGEO et un représentant des directeurs d'établissement, pour préparer la transition, pour les maître-sse-s Cin, vers leur nouveau statut de généralistes.

Les objectifs de ces travaux sont, pour notre comité, de finaliser l'obtention de la classe 9 (sans le "A" figurant actuellement sur nos contrats), de préparer le passage à 28 périodes d'enseignement hebdomadaires et de garantir aux enseignant-es Cin que ces 28 périodes s'effectueront dans leur propre classe enfantine, sur 5 jours.

Harmos et PER

Plusieurs commissions ont été mises en place par la CIIP cette année, pour la relecture et la vérification des nouveaux moyens d'enseignement de français et de sciences-géographie-histoire. Des membres du comité AVECin ont participé à ces travaux de validation.

Ces nouveaux moyens d'enseignement, romands et PER-compatibles, seront proposés aux classes du 1er cycle dès la rentrée 2012.

Groupe de référence "école enfantine"

Mireille Brignoli et Anne-Claire Chaubert ont participé, durant l'année écoulée, à ce groupe de réflexion mis en place par la Direction pédagogique de la DGEO. Ce groupe, qui réunit des enseignantes, des formateurs de la HEP et des membres de la DGEO, traite des problématiques liées à l'école enfantine, suite à l'introduction d'Harmos et de la LEO.

Mireille Brignoli continuera de participer aux travaux de ce groupe en 2012, alors qu'Anne-Claire Chaubert n'interviendra plus que ponctuellement lorsque le contenu des débats le rendra nécessaire.

Relations entre enseignant-es et PPLS

Depuis plusieurs mois, des discussions ont été entamées entre le comité de l'AVECin et Eugénie Sayad, Cheffe de l'Office de psychologie scolaire (OPS), à propos des relations entre les enseignant-es et les PPLS.

Ces réflexions devraient aboutir, dans le courant du printemps 2012, à la production d'un document établissant un protocole de collaboration avec les PPLS, dans le but d'harmoniser les pratiques dans le canton. Les bases de cette collaboration devraient porter, notamment, sur les points suivants : restitution des bilans et communication lors du suivi d'un enfant, présence des PPLS lors des conférences des maîtres ou des présentations faites aux nouveaux parents d'élèves, disponibilité

des PPLS dans les établissements pour des questions ou des renseignements.

Vers une nouvelle association « Cycle 1 »

Dans le cadre de la réflexion menée actuellement à la SPV sur la structure des associations qui la constituent, le comité de l'AVECin a proposé à ses membres, lors de son Assemblée générale du 28 mars 2012, de donner leur accord de principe à la formation d'une nouvelle association « Cycle 1 ».

La formation de cette association, qui rassemblerait les enseignant-es des 4 premières années de la scolarité, répond à des besoins de collaboration et d'échanges accrus entre les professionnel-les des deux parties du 1^{er} cycle Harmos.

Cette évolution a été approuvée à l'unanimité par nos membres. Si l'AVMP nous rejoint dans ce projet, une fusion pourrait être préparée pour 2013, avec de nouveaux statuts et un nouveau comité !



Comité AVECIN:

Mélanie Leresche,
vice-présidente
Caroline Emch
Mireille Brignoli
Shirin Luget
Anne-Claire Chaubert,
présidente
Chantal Vial
Christian Carrard

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires



Alice Conod
Présidente

Vers quel avenir...

Le 10 mai 2011, les 17 membres présent-e-s à l'assemblée générale ont soutenu le comité dans sa volonté de chercher une nouvelle façon de faire exister les enseignant-e-s généralistes au sein de la SPV. L'AVMP devant à plus ou moins long terme laisser sa place à de nouvelles organisations.

Après un temps de réflexion interne, place à la démarche collective, le comité a rencontré le Comité cantonal SPV. Ce dernier a souhaité qu'en plus des 5-9, le CIN soit inclus dans la démarche.

Suite à plusieurs séances d'échange entre les représentants des divers comités, la SPV a envoyé un questionnaire à tous ses membres afin de connaître vers quelles formes ils souhaitaient voir leurs associations se diriger.

C'est la formule HarmoS-compatible (CIN-1P-2P et 3P-4P-5CYT-6CYT actuels) qui a remporté le plus d'adhésion.

Le travail de renouvellement va donc concerner les trois associations de généralistes de la SPV, qui a pris les rênes de la recherche à venir. L'actuelle AVMP sera sans doute « partagée » entre une association cycle 1 et une autre cycle 2.

Le mandat que le comité de l'AVMP s'était donné, à savoir de proposer une nouvelle association pour sa prochaine Assemblée générale, ne sera en conséquent pas réalisable dans la forme initiale.

La présidente a quitté ses fonctions lors de l'assemblée générale du 8 mai 2012, il restera deux membres au comité, renforcé par deux nouveaux collègues, pour mener à bien la transition vers une nouvelle organisation des associations de généralistes de la SPV.

Communication

Site internet et journal PRIM, un média de trop pour un comité en sous-effectif...

Ainsi, le dernier numéro de PRIM est paru au mois d'août afin de concentrer notre énergie sur ce site en dormance depuis quelques années. Un travail de remodelage a été accompli pour l'occasion. C'est désormais là que se trouveront les articles et compte-rendus du travail du comité qui composaient le PRIM, en quantité réduite toutefois.

Nouvelles terminologies en grammaire

Dans le processus d'introduction du PER, la DGEO a envoyé via internet des informations concernant les nouvelles terminologies grammaticales.

Suite aux réactions diverses de collègues, le comité a pris contact avec la Direction pédagogique afin de demander qu'une information plus précise soit envoyée de façon systématique à tou-te-s les enseignant-e-s du primaire via leur direction. Mme Nathalie Jaccard (DGEO) a répondu à notre courrier, confirmant que des précisions concernant le sujet seraient transmises au moins deux mois avant la rentrée scolaire 2012.



Comité AVMP

Line Schulé

Alice Conod, présidente

Stéphane Cuttelod

Les "5-9"

Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9



Jean-Marc Nicolet

En veilleuse depuis le 3 décembre 2009, "Les 5-9" sont pilotés par le répondant soussigné (ancien coprésident de l'association et ancien membre du CC/SPV), appuyé par les permanents de la SPV. Une réflexion est en cours depuis l'automne 2011, dans les instances de la SPV, autour d'une refondation des associations professionnelles tenant compte, notamment, des effets de la généralisation d'Harmos (avec ses 3 cycles et la "primarisation" du CYT) et de l'entrée en vigueur de la LEO (dès août 2013).

Appel aux créateurs

Une occasion rêvée, pour tous les collègues concernés et motivés, de monter sur le pont... Et, pourquoi pas, de prendre une part active au pilotage d'une future nouvelle organisation des "5-9" qui pourrait devenir une association professionnelle des enseignants secondaires du 3e cycle 9-10-11 Harmos. Que celles et ceux qui se sentent l'âme de créateurs-bâisseurs n'hésitent plus : la mise en application de la LEO et la défense de nos conditions de travail dans le secondaire I sont autant de nouveaux et passionnants défis !

Hommage à Edouard Montagrin

Durant l'année 2011-2012, "Les 5-9" ont contribué à soutenir la LEO en versant 10'000 francs au fonds de campagne de la SPV (selon décision de l'AD 2011 de Nyon). Le répondant soussigné a été sollicité à quatre reprises pour orienter des journalistes soucieux de connaître les conditions de travail des enseignant-e-s des classes VSG/VSO, les retombées de l'effet d'étiquetage de la VSO et le pourquoi d'une certaine résistance des collègues de 5-9 aux orientations de la nouvelle loi scolaire; ou encore autour des risques, pour un enseignant, d'avoir un profil sur les réseaux sociaux. Ce qui a notamment permis au quotidien "Le Temps" de publier (17.9.2011) une pleine page de haute tenue sur le statut du maître de classe, "Une espèce en voie de disparition..." et à "La Télé" d'organiser un débat autour des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En décembre 2011, Edouard Montagrin, figure emblématique des "5-9" (l'un de ses créateurs et premier coprésident) appelait encore le soussigné à son chevet - une semaine avant son décès - pour lui faire part de ses réflexions autour d'une réorganisation des associations professionnelles de la SPV allant dans le sens des hypothèses de travail évoquées plus haut. En mémoire d'Edouard, le Comité cantonal a décidé d'associer son nom au fonds SPV pour la recherche et la pédagogie.

Taux de satisfaction

Le soussigné a encore géré quelques appels "au secours" de collègues du secondaire I membres de la SPV (uniquement des questions d'emploi, de statut et de reconnaissance des titres, à croire que tout va pour le mieux sur le plan de la pédagogie...), en étroite collaboration avec Yves Froidevaux, SG/SPV.

Sans oublier de relever que le 34 % des enseignants du CYT, de VSO, VSG et VSB membres de la SPV (sur un total de 470) ont pris le temps de répondre à l'enquête "Quel avenir pour la SPV ?", menée entre janvier et février 2012 par le Comité cantonal. Intéressant de constater que les collègues 5-9 sont très partagés sur la question de la re-

fondation de leur association, une petite majorité d'entre eux préférant envisager la mise en place de groupes d'experts par domaine du PER. De manière générale, le 82% des collègues 5-9 estiment la SPV "très" ou "suffisamment" performante dans le combat pour le statut (salaire et temps de travail) alors qu'une dizaine de commentaires déplorent une distance trop grande entre les instances dirigeantes de la SPV et la réalité du terrain...

La LEO et sa mise en application

Dernier défi en date (avril-mai 2012), celui d'étudier en détail l'avant-projet de règlement d'application de la LEO, et plus particulièrement les articles qui concernent l'organisation des 2 voies - pré-gymnasiale et générale - et de leurs niveaux (en 9-10-11 Harmos) afin d'étayer, via la Conférence des présidents d'associations professionnelles, une réponse à la fois critique et constructive, ancrée au plus près des différentes résolutions et orientations validées ces dernières années par l'AD/SPV.

Au nom du Comité de transition des "5-9"
Jean-Marc Nicolet, répondant

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze



*Elise Milliet
Présidente*

Etat des membres

La SVASPRYJAD compte actuellement 47 membres actifs, et 8 membres retraités. Lors de la dernière Assemblée générale, 20 étaient présents.

Comité

Le comité fonctionne en trinôme depuis une année, personne ne s'étant proposé pour reprendre le poste de trésorier laissé vacant suite à la démission de Karen Bernoulli. Les différentes fonctions se sont donc réparties ainsi :

- Kritel Lapatie a repris les rênes des finances en plus du secrétariat durant l'année écoulée. Le comité la remercie vivement pour les di-

verses tâches effectuées : Tenue des compte et de la base de données ainsi que différentes tâches administratives.

- La gestion de ce double mandat étant trop lourde, le comité a opéré une nouvelle distribution des postes comme suit : Elise Milliet conserve la présidence, Kristel Lapatie assure la fonction de trésorière en maintenant la partie technique du secrétariat (liste des membres, envois divers) et Camille Reithaar se charge, quant à elle du poste de secrétaire.

Suite du recours au TRIPAC (Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale vaudoise).

Cette année encore, le travail du comité s'est concentré sur les interrogations et les suites à donner à la décision de rejet massif.

Pour rappel, à la suite des négociations entre ses services et le comité de la SVASPRYJAD, la cheffe du département, Mme Anne-Catherine Lyon, s'est engagée, en date du 9 juillet 2009, à présenter un décret au Grand Conseil demandant une revalorisation de la fonction des rythmiciens passant ainsi de la classe 9A/24 en lieu et place des 25 périodes actuelles. Malgré de régulières sollicitations de la part du Comité, ce décret n'a pas abouti.

Suite à ce constat et sur les conseils de la SPV, une collègue a déposé un recours qualifié d'exemplaire par la SPV ; demande a été faite pour que les enseignants de rythmique bénéficient du même traitement que les enseignants de musique au secondaire face à une formation jugée équivalente, soit la classe 11/25 ; il est à souligner que la demande a été élargie aux classe 10/25 et 9/25, ceci dans le but d'augmenter les chances d'aboutir. Il est également à signaler que les frais de justice ont été pris en charge par la SPV.

Lors de la première audience, en date du 28 septembre 2010, aucun accord n'a été trouvé ; il s'en est suivi l'ouverture d'un procès avec, comme il se doit, l'engagement d'un avocat payé par les nombreux dons récoltés. Deux audiences avec audition de témoins ont eu lieu les 18 janvier et 2 février 2011.

Une argumentation étayée, prenant en compte de nombreux paramètres de la profession a été préparée afin de sensibiliser le juge aux spécificités du travail de rythmicien (temps plein quasiment impossible à réaliser, déplacements non rémunérés, matériel à déplacer, dernier maillon de la chaîne organisationnelle, ...)

C'est avec consternation que la SVASPRYJAD a pris connaissance du rejet total de tous les arguments de ce recours. De plus, face à l'aveu de M. Pierre Kolly, ancien directeur général adjoint, reconnaissant de-

vant le juge avoir occulté cette fonction, il ne peut y avoir qu'un sentiment d'incompréhension.

Il est à relever que lors du procès, M. Daniel Christen, ancien directeur général, a adressé au comité une convention proposant la classe 9/28 dès l'entrée en vigueur d'HARMOS. Le comité, en accord avec la SPV, a considéré cet acte comme une provocation et a refusé donc de le signer. Cette décision est également nourrie par le constat qu'il est quasi impossible d'organiser un temps plein composé de 28 périodes pour un enseignant de rythmique.

Le comité a reçu, en date du 28 juillet 2011, les motivations du tribunal ayant conduit à la décision de rejet. Malgré le fait que cette situation soit qualifiée de regrettable, l'injustice n'a pas été évaluée comme suffisamment insoutenable pour mériter une prise de position juridique.

La question de faire appel auprès du Tribunal cantonal s'est naturellement posée mais a rapidement été écartée tant pour des raisons financières qu'objectives ; face aux chances très minces de succès ainsi qu'à l'évidente absence de moyens de pression (grève), aucune suite n'a été donnée.

La cheffe du département s'est cependant engagée à traiter le cas des rythmiciens la semaine suivant les votations de la LEO en date du 4 septembre 2011. Un rendez-vous est donc prévu depuis la rentrée scolaire avec Alain Bouquet, nouveau directeur général de la DGEO. Malgré de nombreuses relances, le comité est toujours en attente d'une convocation ; les enjeux des votations n'étant plus d'actualité, force est de constater que les promesses n'ont à ce jour pas été tenues.

Le comité souhaite également avoir l'opportunité d'agir en saisissant la commission de réexamen des fonctions.

Assemblée Générale, Morges, le 4 avril 2012

- La problématique des différents statuts envisageables a longuement été développée et explicitée afin de permettre un positionnement éclairé du comité lors de l'entretien prévu avec le département
 - Présentation et comparaison des classes 9A/24 et 9/28 à partir d'un tableau réalisé par M. Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV, contenant différentes options :
 - *Conscients de la réalité organisationnelle de la profession et de la difficulté d'organisation déjà existante pour un 100% sur 25 périodes, les membres ont préféré à l'unanimité la première option qui représenterait une légère augmentation du tarif horaire. Bien que peu satisfaisante, cette situation représenterait*

déjà un petit pas en avant. La fonction resterait malgré tout la moins payée du système de l'enseignement vaudois !

- Les membres ont voté à l'unanimité le soutien à la résolution de l'AVECIN présentée lors de son Assemblée Générale du 28 mars dernier « Pour une évaluation et une communication adaptées au début de la scolarité ».
 - *Des échanges ont eu lieu entre les associations directement concernées, la SPV ainsi que le SEPS (service d'éducation physique et du sport), sur le sujet délicat de l'évaluation. La SVAS-PRYJAD tient à ce que l'évaluation du domaine disciplinaire « Corps et Mouvement » soit identique à celles des autres disciplines enseignées. Elle doit, bien évidemment prendre en compte certains facteurs particuliers liés à l'âge des élèves du 1er cycle HARMOS. Il paraît important de garder des traces des apprentissages dans le but d'aboutir à une évaluation formative et non sommative.*
- Le comité précise que la résolution adoptée à l'unanimité lors de l'AG de l'année dernière a abouti à la mention officielle de 3 périodes d'éducation physique, y compris la rythmique comme cela s'entendait d'ailleurs jusqu'ici. Cette résolution demandait au DFJC qu'une période de « rythmique » soit clairement mentionnée dans les 3 périodes d'éducation physique prévues dans la grille horaire des deux premières années du 1er cycle du degré primaire Harmos.
- La discussion s'est également portée sur la question de la mise en place d'une formation négociée autour des liens entre le PER et la rythmique. En effet, il est difficile de trouver une orientation adéquate étant donné les caractéristiques de la rythmique qui s'insèrent de manière transversale dans différents domaines du PER. (Chevauchement évident entre « musique » et « corps et mouvement »).
- Il s'agirait de développer une réflexion entre le document réalisé en 2009 « Didactique de la rythmique » et le contenu du PER. Christine Croset, collaboratrice à la HEP, s'est proposée pour organiser cette formation en lien avec le SEPS.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'association, le SEPS ainsi que la CADEV afin de concrétiser le projet d'actualiser la liste du « petit matériel » des salles de rythmique et d'y voir un peu plus clair dans le fonctionnement des commandes. Cette liste a donc été décrite et finalisée puis une marche à suivre a été présentée aux membres. Ces informations devraient prochainement figurer sur les sites concernés de la CADEV et du SEPS.
- Une marche à suivre « Rythmique et Internet » a été exposée afin de faciliter et d'encourager les échanges entre collègues. Une plate-

forme sur Educanet a été mise en place afin de déposer des chansons, des idées de cours. Elle contient également des explications pour éditer une partition illustrée entièrement informatisée.



Comité de la SVASPRYJAD

Camille Reithaar

Kristel Latapie

Elise Milliet, présidente

AVEAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices



Martial Delacour
Président

Un deuxième exercice en forme de confirmation... voilà l'objectif pour cette 2ème année de fonctionnement de l'AVEAC.

Réunir les intérêts des uns et des autres. Tenir compte des attentes et des volontés très diverses et parfois contradictoires. Agir et réagir auprès d'une hiérarchie dont les multiples préoccupations semblent parfois éloignées de la réalité quotidienne... Voilà en quelques lignes le quotidien d'une association de la SPV.

Comme pour faire bon poids, le comité a mis sur pied une exposition « Mes mains des outils pour apprendre » au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, organisée conjointement avec la SVTM (société vaudoise des travaux manuels) du 1er mai au 12 mai 2012. Les buts visés étaient de mettre en avant le travail des élèves et des enseignants, montrer l'importance et la diversité de ces disciplines dans le cursus scolaire ou encore l'apport à l'interdisciplinarité et aux projets qui lui sont liés. Bien que prévue avant les nombreuses démarches liées au maintien d'au moins 2 périodes d'activités créatrices à la future grille-

horaire, certains ont voulu lui attribuer une connotation par trop syndicale de défense des intérêts de la profession, allant même jusqu'à des accusations de prise en otage des élèves. Défendre les intérêts des élèves, oui, ceux de notre corporation sont défendus ouvertement face à la direction générale et aux directeurs, ou encore au TRIPAC où plusieurs recours sont pendants. La non reconnaissance des titres ou le principe même de la collocation en classe 10, respectivement en 11 des disciplines spéciales appelées curieusement et « vaudoisement » non académiques comme si toutes les autres étaient académiques donc plus importantes à l'épanouissement... A ce sujet, une demande d'expertise est en cours et il faudra encore attendre pour un jugement définitif.

7'070 personnes ont signé la pétition en ligne « pour une juste dotation horaire des activités créatrices manuelles » entre le 16 mai et le 14 juin 2011, date de sa remise à la Cheffe du Département. Un immense succès qui ne peut pas laisser la Ministre et l'employeur insensibles... D'ailleurs, dès la fin juin, une importante séance réunissant les auteurs de la pétition (AVEAC et SVTM), la SPV, le DFJC et la DGEO a permis de dégager des pistes qui pourraient satisfaire l'AVEAC, mais depuis, c'est le silence radio.

Le président tient aussi à saluer les représentants de l'association dans le groupe « Arts », ces derniers devant souvent changer de casquette pour aborder des sujets sous un angle uniquement pédagogique avec un important investissement dans le dossier « PER ».

Sous l'angle des TM, les quelque 160 mémoires pédagogiques sortis de la HEP sont maintenant triés et répertoriés et pourront prochainement être mis à disposition de chacune et chacun sur le site de la HEP. Cette deuxième année riche en événements et en émotions a montré, par le lancement de la pétition par exemple, qu'un rôle syndical fort et engagé a encore sa raison d'être, mais aussi que, sur un plan pédagogique, l'organisation d'une exposition avec participation d'élèves et enseignants, permet de rassembler et surtout d'intéresser collègues et public.

Cette dualité doit rester effective et reconnue par l'employeur. C'est comme cela que l'avenir peut encore sourire. Voilà tout l'héritage que le président souhaite léguer en se retirant et en prenant sa retraite.

Il tient à remercier le comité, notamment Jean-Claude Sahli qui le conduira pour cette année à venir, et la SPV et son comité pour son soutien.



Comité de l'AVEAC

Pierre Croset
Jean-Claude Sahli
Martial Delacour, président
Françoise Pochon
Frédéric Guggisberg
Frédérique Henry
Christian Martin
François Cothésy

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



***Bernard
Grandjean***
Président

Vie du comité

Le comité s'est réuni à 7 reprises durant l'exercice écoulé.

Il a préparé diverses interventions auprès de la SPV, de la HEPL, des autorités SESAF/DGEO et a aussi pris le temps, au fil des mois, d'évaluer la progression du processus d'intégration et d'analyser les besoins de notre école en pédagogie spécialisée.

Le comité est fidèle et stable, il travaille dans une ambiance sereine et amicale.

Deux regrets cependant : le comité n'est actuellement pas représentatif de l'ensemble des zones géographiques du canton, la Côte et la Broye ne sont pas représentées. Et le site internet n'est toujours pas fonctionnel, mais promis juré, Nicolas et Bernard, appuyés logiquement par Martin Grandjean vont retrousser leurs manches.

Evolution de l'effectif des membres AVMD

L'association est composée aujourd'hui de 76 collègues, soit une baisse de sept membres par rapport à l'an passé. Les démissions sont pour la plupart liées aux départs à la retraite. Quelques collègues an-

ciennement affiliés à l'AVMES ou à l'AVMP ont rejoint l'association pour des raisons de changement de fonction.

Assemblée générale

Le 12 octobre 2011, une trentaine de membres a répondu présent au rendez-vous matinal de l'assemblée générale. L'ordre du jour statutaire n'a pas été bousculé et l'effort des membres du comité a été salué par les membres présents, ainsi que par Jacques Daniélou, président SPV.

A cette occasion, l'évolution du statut de praticien-formateur en enseignement spécialisé a été abordée. La nouvelle formule de CAS Prafo permet dorénavant aux enseignants qui le souhaitent de faire valoir 10 crédits sur leur passerelle de formation MAES personnalisée.

Après avoir efficacement participé à la consultation sur l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, le comité attend la prise de décision du département.

L'évolution du statut de praticien-formateur préoccupe le comité également, des séances de discussion sont prévues avec l'AVMES.

Journée pédagogique du 12 octobre 2011

Pour la deuxième fois, les comités AVMES et AVMD ont travaillé de concert pour organiser au mieux la journée pédagogique d'octobre, reconnue par le SESAF comme formation continue. 189 collègues s'y sont inscrits, ce qui représente une participation allant bien au-delà des espérances, participation qui, si elle se confirme dans les années à venir, posera des problèmes de gestion qui devront être anticipés.

La journée, placée sous le titre « Ces élèves DYS qui nous questionnent... » a permis à l'auditoire d'entendre l'intervention de M. Laurent Junier, axée sur le plan clinique, puis de la conférence de M. Léo Barblan, posant un regard socialisant sur les difficultés de communication verbale.

6 ateliers réunissaient les collègues l'après-midi ; l'intervention enthousiastes des collègues du Gre10 a permis aux participants d'aborder la problématique de la dyslexie par l'angle du matériel créé par cette équipe. D'autres ateliers, d'une très grande qualité, ont proposé des approches très diversifiées, sur la dyscalculie, les relations entre logopédistes et enseignants, la pratique avec enfants dyspraxiques, le partenariat entre PPLS.

Il faut également relever la présence d'un témoignage particulièrement émouvant sur l'hyperactivité.

Règlement d'application de la LEO

Le comité a planché en début de mai 2012 sur le règlement d'application de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, afin de trans-

mettre à la SPV des éléments de réponse étayés par notre regard d'enseignants spécialisés rattachés aux établissements scolaires.

HEP

En partenariat avec Yves Froidevaux et l'AVMES, des membres du comité ont présenté l'association professionnelle aux étudiants MAES (formation académique) de la HEPL. C'était pour l'AVMD l'occasion de rappeler des éléments statistiques – dans son rapport explicatif à l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, le département avance qu'à ce jour, 1'430 élèves sont scolarisés dans des classes de développement – et de faire de la publicité pour les offres de formation continue.

SER, coes

Le comité a participé à la création de la 9ème journée romande de l'enseignement spécialisé, sous la bannière du SER. Le thème très porteur et actuel des neurosciences a permis aux participants, suite aux interventions de M. Magistretti et Ansermet, de prendre en considération le rôle de la plasticité cérébrale dans tout processus d'apprentissage et de faire nôtre cette devise évocatrice : « L'enseignant est un praticien du plaisir », sachant que toute expérience de plaisir-déplaisir marque notre inconscient d'apprenants !

Master HEPL et CAS Prafo

Le comité a été attentif à la mise en pratique de la formation MAES, qui recense aujourd'hui de nombreux enseignants non-brevetés. Les aménagements personnalisés, en fonction du parcours professionnel et des crédits déjà obtenus, sont fort complexes.

Le statut des praticiens-formateurs en enseignement spécialisé est en discussion, des démarches ont été entreprises et une décision formelle n'a pas encore été prise, car de réelles tensions entre notre syndicat et le SESAF sont apparues ces derniers temps.



Comité de l'AVMD

Marie-Thérèse Ramoni, secrétaire
Bernard Grandjean, président
Eric Michel
Nicolas Baume
Michèle Charrière, vice-présidente
et caissière
Valérie Wild (absente sur la photo)

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire



Claudine Dutoit
Présidente

Le comité de l'association (environ 280 membres) se porte à merveille, puisque, pour une fois depuis longtemps, il est au complet avec sept membres où la gent féminine est en majorité.

Il continue sur sa lancée dans le suivi des dossiers (TRIPAC, Harmos) Il se rencontre régulièrement tout au long de l'année (une dizaine de fois) et travaille en collaboration avec le GRT (groupe romand - Tessin), l'ASEP et bien entendu la SPV.

L'AVEPS est " en activité constante" pour la mise en place des journées vaudoises pour les élèves, les collègues, ainsi que pour quelques cours de formation en terre vaudoise.

La visite de quelques coins de ce charmant canton fait le bonheur des élèves, de par leurs performances, leurs succès sportifs, et surtout par le fair-play déployé pendant ces joutes, que ce soit en hiver ou en phase printanière, voire automnale.

La présidente remercie le comité et congratule les collègues qui, par leurs efforts, organisent ces diverses journées de sport .



Comité de l'AVEPS

Sybille Roch

Jacques Rubattel, vice-président

Anouk Nussbaum

Raphael Blanchard

Carole Du Bois

Claudine Dutoit, présidente

Carlos Fidalgo, secrétaire

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé



Rémy Chatelain
Président

Lors de l'AG d'octobre 2011, 4 membres du comité ont démissionné dont le secrétaire général Bernard Durrer. Encore un grand merci à Mireille Moia Carrard, Léonard Composito et Christophe Schenk et Bernard Durrer qui ont oeuvré durant de nombreuses années pour la cause de l'AVMES. Depuis le 1er janvier 2012, l'AVMES ne possède plus de bureau aux Allinges avec la retraite du secrétaire général qui garde encore un pied dans le comité avec le mandat de la commission de classification et les comptes en synergie avec le président. L'avenir du comité n'est pas assuré. Le président accomplit en principe sa dernière année (retraite oblige). Il pourrait éventuellement assumer encore la fonction de secrétaire.

L'association compte à ce jour environ 180 membres. Le comité est composé actuellement de 4 membres: Anne Meyer, enseignante spécialisée RP, Lucy Escobar, enseignante spécialisée RP, Florence Chausat, enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand et Rémy Chatelain, enseignant spécialisé à l'Institution de Lavigny, président et secrétaire. Sophie Conne, enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand est intéressée à rejoindre le comité.

L'AVMES et l'AVMD ont organisé la journée pédagogique du 12 octobre 2011 à Crêt-Bérard sur le thème des dys (lexie-orthographe-calculie etc.). Les organisateurs, victimes du succès de cette journée, ont dû refuser des inscriptions. La prochaine journée aura lieu au même endroit, le mercredi 10 octobre 2012, sur le thème du décrochage scolaire en collaboration avec le laboratoire LASALE de la HEP Lausanne.

La sortie traditionnelle familiale des membres de l'AVMES a eu lieu en automne avec une vingtaine de participants. Pierre Corajoud leur a fait découvrir les nombreuses facettes cachées de sous-gare à Lausanne. La ballade s'est terminée par un repas en commun dans un restaurant sympathique du quartier.

La fleur de pommier *Sait-elle qu'elle donnera* *Une pomme?*

Comme vous le savez sans doute, les enseignants spécialisés vaudois se réunissent sous deux bannières, l'AVMES qui regroupe principale-

ment les enseignants spécialisés du parapublic et l'AVMD, les enseignants spécialisés de l'Etat. Le comité est régulièrement interpellé par des collègues qui ne savent pas à quelle association ils "doivent" se rattacher. Et pour compliquer la situation, de plus en plus de collègues travaillent pour une part dans les institutions privées subventionnées et pour une autre à l'Etat. Alors, pourquoi ne pas faire une seule association? C'est ce que le comité a proposé aux collègues de l'AVMD.

Avec regret, nous avons appris que la proposition de fusion entre les deux associations n'a pas trouvé un écho favorable auprès du comité de l'AVMD. Ce dernier désire maintenir la spécificité d'un enseignement plus centrée sur les programmes scolaires et sur le mandat de réintégration scolaire. Le statut privé et les contingences qui en découlent (CCT AVOP/AVMES) font craindre un surcroît d'engagement et d'investissement. Dommage, mais ce n'est que partie remise.

Sur le chemin

Un caillou

Dans ma chaussure

La question du statut salarial est toujours au status quo. Par contre, le comité a oeuvré régulièrement et avec opiniâtreté auprès de l'employeur, l'AVOP, pour faire accepter le problème. Aujourd'hui, c'est chose faite. Suite à des comparaisons de situations réelles d'enseignants passant du parapublic à l'Etat, le comité de l'AVOP a admis, après des années de divergence, qu'il existait un sérieux problème. Avec une différence salariale d'une telle importance, les Institutions ne trouvent plus de personnel enseignant.

Une tentative de demande d'indemnisation en commun avec l'AVOP auprès de du DFJC a été interrompue suite à la décision de l'AG du 10 octobre, de demander la parité avec les salaires de l'Etat avec effet rétroactif depuis l'entrée en vigueur de DECFO-SYSREM. La mise en circulation d'une pétition appuyant cette demande, signée par 350 enseignants spécialisés travaillant dans le parapublic (sur environ 400 ETP) n'a pas arrangé les choses.

On pourrait imaginer que cette situation catastrophique pour les Institutions se débloque avec l'entrée en vigueur de la future CCT unique. Il ne faut pas rêver. Une certaine somme sera peut-être allouée par l'Etat aux institutions qui la partageront équitablement entre les diverses professions, ce que nous ne pouvons contester. Notre statut sera peut-être légèrement amélioré mais le problème ne sera pas résolu pour autant. Le comité estime que la meilleure solution serait d'étatiser les enseignants spécialisés du parapublic, c'est d'ailleurs une piste qu'avait suggérée la Cheffe du DFJC lors de plusieurs rencontres avec l'AVOP/AVMES. Le message ne semble pas avoir passé et il faudra

maintenant prendre à nouveau le bâton de pèlerin afin de convaincre le comité de l'AVOP. Bonne chance aux pénitents sur le chemin de Saint Jean-Jacques!

Une demi-décharge

Pour un demi-travail?

Allons en boire un!

La décision 117 sur le statut des praticiens-formateurs de l'enseignement spécialisé a été validée par les syndicats en 2011. Elle stipule que les PF peuvent être sollicités pour suivre 2 stagiaires, en principe un stagiaire A (formation à plein temps) et/ou un stagiaire B (formation en emploi) ou deux stagiaires B avec une indemnité forfaitaire, quel que soit le nombre de stagiaires, et deux heures de décharge hebdomadaire.

Les particularités de certains lieux d'application et la mise place d'une formation pour les enseignants de l'éducation précoce spécialisée (anciennement SEI) ont fait que certains prafos ont demandé à ne suivre qu'un stagiaire au lieu des deux qui peuvent être exigés par la HEP. La question de l'indemnité et des heures de décharge est apparue. L'inter-syndicale des prafos a accepté la proposition de SESAF d'une demi-indemnité pour le suivi d'un seul stagiaire mais par contre a défendu l'intégralité des heures de décharge (2 h) pour des motifs de déplacement (comment aller voir un stagiaire avec une heure seulement ?). Le SESAF a refusé cette approche, mais il est possible que de nouvelles propositions interviennent prochainement.

Tempête sur le lac

Une barque

A échoué

La problématique de l'intégration est toujours présente même si la LEO qui, par ailleurs, a été heureusement acceptée par le peuple vaudois, a évacué la question momentanément. Le projet de loi sur la Pédagogie Spécialisée (LPS), qui reprend l'essentiel du chapitre IX de l'avant-projet de la LEO, a été soumis en consultation. Il a été refusé par la SPV avec demande de moratoire de 5 ans et un audit sur la situation de l'intégration dans les classes. L'AVMES été consultée et a donné un avis favorable sur la position de la SPV en mettant toutefois un bémol sur le moratoire.

Par l'acceptation de la LEO, il faut saluer le fait que le mandat politique donné à l'école est nettement plus clair. Nous allons vers une école intégrative et les parents sont validés dans leur rôle de partenaire à part entière. C'est à nous de veiller à ce qu'ils ne deviennent pas des clients.

Les enseignants spécialisés, particulièrement ceux qui oeuvrent auprès d'enfants en situation d'intégration ont parfois le sentiment de ne pas être compris et reconnus par la SPV dans leur travail. Cette problématique est à prendre en compte et nous y travaillons en collaboration avec le comité de la SPV. Un audit sera prochainement mis en place par le SESAF pour évaluer la situation des 836 élèves intégrés dans les classes ordinaires et nous pourrons en tirer les conclusions qui s'imposent.

Il faut toutefois souligner que la LPS ne représente pas un gros changement pour les enseignants spécialisés. Pour les institutions, il est incontestable qu'elles perdront une partie de leur pouvoir de décision sur les enclassements des élèves. Mais c'est déjà le cas actuellement du moment que le SESAF a le pouvoir décisionnel sur les mesures renforcées pour les élèves en situation de handicap.

La LPS représente un gros changement pour les établissements qui devront gérer de manière autonome les mesures ordinaires destinées aux élèves en difficultés et dont le nombre, si l'on en croit les statistiques et les dires des collègues, ne cesse d'augmenter.

Peut-être que l'école ordinaire n'est pas prête à accueillir les élèves en situation de handicap...

Une chose paraît claire: il est illusoire de croire que l'on peut intégrer des élèves en situation de handicap sans s'interroger sur les approches pédagogiques, les moyens et la manière de "conduire la classe" au quotidien.

Contre le bastingage

Je scrute

L'horizon

Le président a repris le mandat de Bernard Durrer à l'élaboration de la CCT unique des travailleurs sociaux. Avec quelques difficultés d'adaptation, il a rejoint le pont du navire qui vogue depuis plus de 3 ans au gré des flots avec un armateur resté à terre. En effet, à la demande de Pierre-Yves Maillard et du Conseil d'Etat, il a été demandé aux employeurs (dont l'AVOP est le principal représentant) et aux syndicats (SUD, FSF dont AVMES/SPV, SSP, Avenir Social) de préparer ensemble un projet de CCT pour toutes les professions du secteur social. La délégation patronale et la délégation des syndicats mènent le bateau à tour de rôle. On peut imaginer les différents cas de figure. Les deux parties sont d'accord et le bateau avance gaillardement, les deux parties ne sont pas d'accord et l'on doit chercher un compromis ; si le compromis est trouvé, le bateau peut continuer mais si le compromis n'est pas trouvé, on laisse dans la cale l'article non validé et la bateau s'arrête ou se dirige dans une autre direction. De temps en temps, on ressort de la cale les articles qui n'ont pas été validés pour voir si les

choses ont évolué, en général c'est rare que les choses évoluent toutes seules. Les deux parties se réunissent régulièrement dans leurs cabines respectives pour s'entendre sur la stratégie et les propositions et elles se rencontrent sur le pont pour échanger, confronter et valider leurs propositions. Alors, dire quand nous arriverons à destination, tient de la chiromancie.

Comité de l'AVMES

Rémy Chatelain, président

Anne Meyer Rémy

Lucy Escobar

Florence Chapuisat

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil



René-Luc Thévoz
Président

Constitution d'un groupe de référence «Allophonie» à la Direction pédagogique

Suite à un entretien le 15 mars 2011 avec Mme Anne-Catherine Lyon, la Cheffe du Département avait annoncé par un courrier du 12 mai 2011 la constitution d'un groupe de référence «allophonie» rattaché à la Direction pédagogique. Dans un courrier daté du 19 septembre 2011, le comité a salué cette intention et rappelé l'importance d'inclure des représentants régionaux du corps enseignant dans ce groupe, afin d'assurer une cohérence cantonale dans la prise en charge des élèves allophones. A ce jour, aucune information ne nous a été communiquée au sujet de la constitution de ce groupe.

Entretien avec le Directeur de la formation à la HEP

Le 8 mars 2012, une délégation du comité de l'AVESAC a rencontré M. Cyril Petitpierre, Directeur de la formation à la HEP. Il était accompagné par Mme Claudine Pont, formatrice en didactique du français langue 2, M. Pierre Curchod, en charge de la formation pour le secondaire 1, ainsi que M. Noël Cordonnier, responsable de l'unité de français. Cette rencontre faisait suite à l'entretien de mars 2011 avec Mme Lyon, qui avait accueilli favorablement l'idée de reconnaître le

français langue seconde comme branche d'enseignement à part entière et son inscription au catalogue des disciplines enseignées à la HEP.

Le Directeur de la HEP a confirmé qu'une formation initiale en français langue seconde serait bientôt proposée aux étudiants, ouverte aux détenteurs de diplômes universitaires en didactique du français langue étrangère (en Suisse romande, universités de Fribourg et Lausanne). Ce développement positif, revendiqué par l'AVESAC depuis plusieurs années, permettra à nos collègues au bénéfice d'une formation en FLE à l'étranger d'être enfin admis à la HEP. On nous annonce l'introduction de cette discipline pour la rentrée 2013. Rendez-vous est pris le 31 octobre 2012 pour faire le point sur l'avancement des démarches. Dans l'entretien, l'AVESAC a aussi souligné l'importance de renforcer les modules liés à l'interculturalité et à l'allophonie dans toutes les filières de la formation initiale (actuellement une dizaine d'heures), et a rappelé qu'une demande en formation continue dans ces domaines était forte sur le terrain, aussi bien chez les enseignants cif/accueil que chez les généralistes.

Enfin, M. Petitpierre a réaffirmé son intention de créer une commission de validation des acquis pour les enseignants déjà dotés d'une certaine expérience professionnelle et qui souhaitent suivre le module CAS de formation complémentaire consacré au français langue 2. L'Avesac sera représentée dans cette commission.

Référentiel de français langue seconde et Plan d'études romand

La Direction pédagogique a mandaté Mme Coralie Grimplet, membre du comité de l'AVESAC, pour plancher sur la mise en place d'un référentiel en français langue seconde, qui permettrait de structurer l'enseignement de cette discipline auprès des élèves allophones. Pour rappel, un tel outil existait dans le Plan d'études vaudois, mais ne figure plus dans le nouveau Plan d'études romand.

Contribution à la rédaction du règlement d'application de la LEO

En consultation avec des enseignants de français intensif et d'accueil, le comité a proposé une mise en application détaillée de l'article 102 de la LEO relatif à la scolarisation des élèves allophones. Cette contribution a été transmise au groupe chargé de la rédaction du règlement d'application.

Scolarisation des élèves primo-arrivants de plus de 15 ans

Au printemps 2011, le comité avait transmis à Mme Lyon une liste de critères permettant d'identifier les élèves allophones primo-arrivants de plus de 15 ans révolus pour lesquels une admission dans l'école obligatoire devait être envisagée. Dans un courrier du 19 septembre

2011, nous avons demandé que ces critères soient transmis aux directions d'établissement et mises en application. Nous n'avons pas reçu de réponse à cet envoi. Dès l'entrée en vigueur de la LEO, la question devra être reprise puisque, dorénavant, les élèves ne devront plus demander une prolongation de la scolarité et que la compétence de l'octroyer sera dans les mains du conseil de direction.

Reconnaissance de titres pédagogiques obtenus à l'étranger

Un membre du comité de l'AVESAC a été sollicité comme témoin pour deux enseignants en classe d'accueil actifs depuis environ 10 ans, dont les titres FLE n'ont pas été pris en compte dans leur rémunération et qui ne leur permettent pas de s'inscrire à la HEP actuellement. Grâce à nos actions pour inscrire le FL2 au catalogue des disciplines enseignées à la HEP, cet état de fait pourrait évoluer favorablement. A noter aussi que ces maîtres ont vu leur statut passer de 9B à 10C voire 11C, ce qui constitue tout de même une amélioration.

Statut administratif des enseignants ELCO

Les enseignants en langue et culture d'origine (ELCO) employés par l'Etat de Vaud ne sont pas reconnus à la hauteur de leur contribution (animations d'éveil aux langues, valorisation de la langue maternelle des élèves allophones). Le comité avait écrit au printemps 2011 à Mme Lyon pour lui demander de faire en sorte que les conditions salariales de ces enseignants s'améliorent. Cette dernière a mandaté Mme Cécilia Bähni, Cheffe du personnel de la DGEO, pour aborder ce sujet avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud. A ce même propos, M Alain Bouquet, Directeur général de la DGEO, a confirmé à l'AVESAC que les intervenants ELCO continueraient à être payés en qualité d'auxiliaires, et qu'un changement de leur statut était du ressort du Service du personnel. Dans l'état actuel, les collaborations de ce type ne sont donc pas encouragées, en tout cas du point de vue administratif.

Cours de français intensif dans le post-obligatoire

Les cours de français intensif au gymnase de Chamblandes se sont poursuivis. Par ailleurs, M. Dimitri Soumas, enseignant à l'OPTI accueil, a été mandaté pour établir un état des lieux des besoins en français intensif dans les autres secteurs de l'OPTI.

Perspectives 2012-2013

Nous espérons que le comité s'étoffera l'année prochaine avec un(e) représentant(e) des cycles CIN ou CYP. En effet, le comité actuel est composé de 4 personnes du cycle secondaire 1 et de deux personnes du cycle secondaire 2.

L'AVESAC reprendra la question de la scolarisation des élèves primo-arrivants de 15 ans révolus, en espérant que la directive incompréhensible empêchant ces jeunes d'entrer dans l'école obligatoire tombera d'elle-même avec l'introduction de la LEO.

L'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers (clandestins, requérants déboutés) reste une de nos revendications. Le sujet étant actuellement traité en commission au niveau fédéral, l'AVESAC suivra l'évolution de la situation en Ville de Lausanne et dans le canton, et prendra la parole si elle le juge opportun.

Le nombre élevé de requérants d'asile arrivé récemment en Suisse a eu un fort impact sur l'organisation de l'EVAM. Les centres d'accueil se sont trouvés saturés, des familles ont été logées à l'hôtel, de nouveaux lieux de séjour ont dû être ouverts. Le travail de socialisation prévu par l'EVAM auprès des requérants en a été affecté, et les déplacements de familles à l'intérieur du canton se sont multipliés, rendant la scolarisation des enfants d'autant plus difficile. L'AVESAC souhaite approcher l'association pour améliorer la collaboration entre elle et l'école autour de l'intégration des enfants.



Comité de l'AVESAC

Christophe Blanchet
René-Luc Thévoz, président
Sandra Colaone
Virginie Mazas
Coralie Grimplet
Elénore Délessert (absente)

AVMM

Association vaudoise des maîtres-ses de musique

L'association est actuellement en veilleuse. Une assemblée générale sera convoquée cet automne avec probablement une proposition de remplacement de l'association par un groupe de travail.

(rédaction: Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV)

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV



*Stéphane
Guinchard
Président*

Vente 2012

Trois nouveaux établissements scolaires et une garderie nous ont rejoints cette année pour la vente de janvier, nous les en remercions chaleureusement. La vente s'est très bien déroulée avec une bonne qualité générale des fleurs. Nous avons aligné nos prix sur ceux des vendeurs de la Croix-Rouge, ce qui a légèrement augmenté le prix du bouquet. Une nouvelle variété de produit a été proposée avec succès, les bouquets « tendre-rêve ».

Aides

La fondation a pu honorer 48 demandes d'aide individuelles et offrir une somme plus conséquente à quatre fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise. Pour rappel, nous pouvons verser jusqu'à 500 francs par enfant par année et ce, de la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans. Les situations les plus diverses nous parviennent ; camps, locations d'affaires de ski, passeport vacances, cotisations de club de sport, lunettes, habits, dentiste...

Conseil de fondation

Aucun changement n'est à signaler dans la composition du conseil de fondation, il n'y a eu ni départ ni arrivée. Actuellement, nous sommes six à nous réunir une fois par mois. Nous serions honorés de pouvoir accueillir un membre du corps enseignant secondaire.

Actualité

Notre site internet est opérationnel et pour la première fois de son histoire, la commande des fleurs a pu se faire en ligne par nos vendeurs. Nous étudions actuellement une possibilité de remplir le formulaire d'aide individuelle directement sur notre site:

<http://mimosa.spv-vd.ch/>

Intersyndicale des Prafos

Le comité de l'Intersyndicale, composé de prafos et de représentants des faïtières enseignantes, s'est réuni à 4 reprises depuis le dernier rapport d'activités de la SPV. Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment la question du statut des praticiens-formateurs de l'ensei-

gnement spécialisé (voir à ce propos le rapport de l'AVMES) et la reconstruction de liens entre les formateurs de terrain et la HEP. Représenté au sein du Conseil de la HEP, l'Intersyndicale a suivi avec intérêt les travaux de cette assemblée réunissant l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants.

(rédaction: Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV)

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire



*Jacques-Etienne
Rastorfer*

Association du Musée de l'école et de l'éducation

L'année écoulée aura été marquante pour la Fondation : elle aura rendu incontournable la question de sa fragilité et la recherche d'un soutien plus grand auprès des institutions cantonales.

En raison de travaux au gymnase d'Yverdon, la collection des « objets » devait quitter les locaux où elle avait pris naissance. Enorme travail que le déménagement de pièces fragiles, leur emballage et leur référencement, mais également la recherche de locaux pouvant l'accueillir. C'est par un engagement considérable de quelques bénévoles que ce travail a pu être accompli. Mais les frais inévitables (transport, cartons, nouveaux loyers) mettaient en évidence la fragilité de la Fondation, qui ne dispose ni de fortune, ni de ressources financières. Au dernier moment, le DFJC est venu heureusement apporter l'aide indispensable.

L'autre point important est l'évolution inquiétante des rapports avec la HEP. Si une convention a été signée en février 2011, réglant les rapports entre la HEP et la Fondation, elle peine à être concrétisée sur la part que la HEP devrait apporter. Rappelons, que depuis des années, la collection de la Fondation est mise à disposition de la recherche et de l'enseignement à la HEP, et que des étudiants notamment sont accueillis et conseillés. La convention formalise la contre-partie que la HEP devrait apporter, par le détachement d'un collaborateur à 50% pour favoriser ce lien entre collection et HEP d'une part, soutenir scientifiquement aux travaux d'archivage et de recherche nécessaire à la mise en valeur de la collection d'autre part. Espérons que les prochains mois verront se normaliser les rapports permettant la pleine mise en œuvre de cette convention.

Pour l'avenir de la collection, un rapprochement avec certains services de l'Etat sera nécessaire, pour assurer une meilleure solidité aux travaux de conservation, de mise à disposition des chercheurs et des expositions, ainsi que de documentation.

Secrétariat général

De multiples casquettes

L'activité du Secrétaire général regroupe de multiples tâches, avec des temporalités souvent fort différentes.



*Yves Froidevaux
Secrétaire général
de la SPV*

L'accompagnement des collègues correspond à environ 60% du travail du Secrétaire général de la SPV. Souvent dans l'urgence, cette mission prend différentes formes selon le motif de l'aide demandée. Ainsi, chaque année, plus d'une centaine de membres bénéficient, à des degrés divers, d'un soutien ou à de conseils du secrétariat général.

L'activité liée à la gestion de la SPV et de son Fonds de secours correspond au reste de l'engagement professionnel du Secrétaire général.

Dossiers marquants

Plusieurs dossiers importants ont été au coeur de l'action du secrétariat général lors de l'année écoulée.

La question de l'obligation du départ à la retraite, dès l'atteinte de l'âge minimum (58 ou 60 ans) et 37.5 années de cotisations à la CPEV, a fait l'objet d'une action juridique menée par la SPV. L'annulation de cette obligation, décidée par le Tribunal des Prud'hommes de l'administration cantonale, a été confirmée par le Tribunal cantonal en seconde instance. Cette importante victoire de la SPV a demandé un engagement important de notre association pour que l'Etat confirme, après plusieurs mois, l'application de ce principe.

La SPV est intervenue, par l'intermédiaire du Grand Conseil, pour défendre le principe d'un rattachement de **l'Office du personnel enseignant (OPES)** au DFJC. Le départ du responsable de cet office a ouvert une brèche dans laquelle le Service du personnel de l'Etat (SPEV) a essayé de s'engouffrer pour reprendre, à son compte, la gestion « technique » du personnel enseignant. Dans ce cas également, le succès a été au rendez-vous pour la SPV, puisque le Conseil d'Etat a décidé de maintenir, pour l'instant du moins, l'OPES au sein du **Département de la Formation et de la Jeunesse**.

Soucieux du nombre important des jeunes enseignants engagés pendant plusieurs années avec un contrat de durée déterminé, la SPV a requis un avis de droit pour clarifier les modalités de l'engage-

ment des nouveaux enseignant-e-s, notamment en regard de la première année dite «probatoire». Ce document, récemment en possession de la SPV, conforte cette dernière dans l'exigence d'une limitation drastique des engagements de durée déterminée, réservés essentiellement à des remplacements.

Enfin, sur le plan du Fonds de secours, le secrétariat général est en charge du **projet de rénovation lourde de l'immeuble**, en étroite collaboration avec l'architecte mandaté.

Projets internes

Débuté il y a une année, **l'opération de dépôt des archives de la SPV auprès des Archives cantonales vaudoises (ACV)** devrait s'achever cet été. La SPV a engagé Josiane Thévoz et Martin Grandjean pour accomplir l'ensemble des tâches relatives à ce projet. Ces derniers ont travaillé à grande satisfaction des mandants.

Le secrétariat général, à la demande du Comité cantonal, a mené **une enquête auprès des membres intitulée « Quel avenir pour la SPV »** qui a connu un joli succès puisque près de 900 personnes ont répondu à ce questionnaire. Les éléments récoltés permettront d'orienter de manière très intéressante les débats actuels sur l'avenir de notre association.

Afin de compléter le dispositif de communication avec les membres de la SPV, **un groupe spécifique a été créé sur la plate-forme Educ Janet 2**. Cet espace, réservé aux membres, offre la possibilité de transmettre des informations privilégiées à nos adhérents et de proposer différents documents utiles.

Des questions sur l'avenir

Comme indiqué ci-dessus, la direction de la SPV s'interroge sur l'avenir de l'association dans une démarche intitulée «SPV 2015». Celle-ci est motivée notamment par la nouvelle structure HARMOS et les modifications dans la formation initiales des enseignants secondaires (bachelor universitaire + master HEP).

Les enjeux sont importants pour la SPV, puisque l'on observe que les nombreux départs à la retraite de membres ne sont pas entièrement compensés par l'arrivée de jeunes collègues. La promotion de notre association sera une question centrale de cette réflexion.

Participations diverses

Enfin le SG a participé notamment :

- aux séances hebdomadaires du Comité cantonal et aux Conférence des présidents ;
- aux rencontres de l'Intersyndicale des prafos ;
- aux Assemblées de délégués du SER, de la FSF et de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- au Conseil de fondation Jeunesse SPV ;
- à un groupe de travail de la FSF dans le cadre de la future révision de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- à deux séances de présentation de la SPV auprès des étudiants de la HEP ;
- à plusieurs assemblées générales d'associations de la SPV ;
- à une séance d'information aux futurs retraités de la SPV ;
- à la commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES.

Le Secrétaire général tient à remercier chaleureusement la secrétaire de la SPV, Marie Jeanneret, pour son engagement sans faille en faveur de notre association et pour la grande qualité de son travail.



Marie Jeanneret
Secrétaire

*Déménagement des
archives de la SPV*





SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne

Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30

www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch